PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Rochelle, le 15 mars 2025

L'assemblée générale de la FFA s'est réunie le samedi 15 mars 2025 à La Rochelle, sous la présidence de Christian Vandenberghe.

Les comités départementaux et ligues représentés, délégués et nombre de voix :

	COMITES DEPARTEMENTAUX	NOM	PRENOM	Nombre de voix AG
CD001	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN	ANDRIEU	Brigitte	2
CD021	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR	GOUDET	Pierre	1
CD071	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE	TUNCQ	Philippe	2
CD022	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR	LE GARREC	Sylvain	1
CD029	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE	GERVAIS	Lydie	5
CD035	COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	AUBANEL	Fabien	3
CD056	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN	BODENNEC	Luc	3
CD018	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU CHER	BLAISE	Hervé	1
CD059	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD	BURGAN	Erwan	5
CD062	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS	TANGE	Xavier	1
CD080	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME	TERROM	Jacques	1
CD077	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE	LEROUX	Jean-Pierre	4
CD078	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES	VAN LONDERSELE	Jean-Plerre	8
CD092	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE	TASSY	Alain	10
CD094	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE	CAPELLE	Nathalie	8
CD095	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	BREMER	Jean-Pierre	3
CD076	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME	OUVRY	Bénédicte	3
CD016	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE	BARELLI	André	2
CD017	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME	DELMOTTE	Luc	2
CD024	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE	MARGUIN	Emilie	1
CD033	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	LE BARREAU	Robin	5
CD044	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE	GUYON	Michel	8
CD006	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES	ANTOGNELLI	Jean-Louis	4
CD013	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	BERAIL	Albert	7
			TOTAL VOIX	**90**

	LIGUES	NOM	PRENOM	Nombre de voix AG
LR01	LIGUE AVIRON AUVERGNE-RHONE-ALPES	GUYOT	Nicolas	31
LR02	LIGUE AVIRON AUVERGNE-RHONE-ALPES	BANTON	François	32
LR02	LIGUE AVIRON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	TUNCQ	Philippe	5
LR03	LIGUE AVIRON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	GOUDET	Pierre	5
LR03	LIGUE AVIRON BRETAGNE	BODENNEC	Luc	13
LR04	LIGUE AVIRON BRETAGNE	IRAGNE	Gaëlle	12
LR04	LIGUE AVIRON CENTRE-VAL DE LOIRE	BLAISE	Brigitte	4
LR05	LIGUE AVIRON CENTRE-VAL DE LOIRE	JOLLY	Nicolas	4
LR06	LIGUE AVIRON GRAND EST	PELTIER	Jean-Raymond	33
LR07	LIGUE AVIRON HAUTS-DE-FRANCE	BOSQUELLE	Dominique	10
LR07	LIGUE AVIRON HAUTS-DE-FRANCE	PINET	Xavier	11
LR08	LIGUE AVIRON ILE-DE-FRANCE	ANDOLFI	Frédéric	25
LR08	LIGUE AVIRON ILE-DE-FRANCE	BREMER	Jean-Pierre	25
LR08	LIGUE AVIRON ILE-DE-FRANCE	COLLET	Nathalie	25
LR09	LIGUE AVIRON NORMANDIE	OUVRY	Bénédicte	12
LR10	LIGUE AVIRON NOUVELLE-AQUITAINE	BOUSQUET	Mickael	13
LR10	LIGUE AVIRON NOUVELLE-AQUITAINE	TRICHET	Pierre	15
LR10	LIGUE AVIRON NOUVELLE-AQUITAINE	BELLIOT	Katia	13
LR11	LIGUE AVIRON OCCITANIE	SIGAL	Delphine	35
LR12	LIGUE AVIRON PAYS DE LA LOIRE	GAUTIER-GUYON	Sophie	13
LR12	LIGUE AVIRON PAYS DE LA LOIRE	LEROUX	Jean-François	13
LR13	LIGUE AVIRON SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	ALLIGIER	Vincent	17
LR13	LIGUE AVIRON SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	LECONTE	Antonin	16
			TOTAL VOIX	382
			TOTAL DES VOIX	472

Sont présents :

C. Vandenberghe : président, F. Banton : trésorier, F. Andolfi : Secrétaire général/Vice Président Délégué, M. Scotton : Secrétaire Générale Adjointe, JP. Bremer : Vice-Président en charge du projet sportif et du haut-niveau, S. Gautier-Guyon : Vice-Présidente en charge des commissions, B. Ouvry : Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion ; H. Beurey : Membre représentant des sportifs de haut niveau, C. Dubouloz : Membre en charge de l'aviron de mer, G. Marchand : Membre en charge du para-aviron et de l'aviron adapté, et S. Vieilledent, directeur technique national/directeur général.

Les vérificateurs aux comptes : M. Broquet et G. Boyer.

Le personnel fédéral : C. Autour, secrétaire de direction, V. Lété, secrétaire de direction et A. Frazzetta, chargée de projet digital.

Les co-présidents du Club d'Aviron de Mer de La Rochelle, Christian Bregeon et Agnès Beauvilliers, accueillent les membres de l'assemblée générale et donne la parole à Christian Vandenberghe.

Le Président remercie les personnalités locales présentes, le club accueillant et laisse la parole à Monsieur Jean-François Fountaine, Maire de La Rochelle, accompagné de Madame Leonidas, 1ère Adjointe au Maire de la Rochelle.

puis il ouvre la séance.

B. Ouvry donne lecture de la nécrologie. Une minute de silence pour les personnes disparues depuis la dernière AG.

1- VERIFICATION DES POUVOIRS ET DECLARATION DE VALIDITE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

F. Andolfi indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues et comités départementaux, l'assemblée générale peut valablement délibérer, les délégués présents disposant de 472 voix sur 578 voix.
Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut délibérer.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 16 NOVEMBRE 2024

F. Andolfi demande à l'assemblée générale d'approuver le PV d'AGElective du 16 novembre 2024 envoyé aux présidents de ligues et délégués et paru sur le site internet

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE Á 471 POUR ET 1 ABSTENTION (472 voix) LE PROCÉS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 16 NOVEMBRE 2024.

3- RAPPORT DU PRESIDENT

C. Vandenberghe procède à la lecture de son rapport. (Annexe 1)
F. Andolfi interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

4- RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL – VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

F. Andolfi procède à la lecture de son rapport. (Annexe 2)
C. Vandenberghe interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

5- RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL/DIRECTEUR GÉNÉRAL

S. Vieilledent procède à la lecture de son rapport. (Annexe 3)
F. Andolfi interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

6- RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

F. Banton procède à la lecture de son rapport. (Annexe 4)
F. Andolfi interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

7- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Scotton donne lecture du rapport général des commissaires aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées de Mr Rambeau de Audit France. (Annexes 5 et 6)

8- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

G. Boyer donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes. (Annexe 7)

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

9- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITE DIRECTEUR

• 1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE Á 471 POUR ET 1 ABSTENTION (472 voix).

• 2ème résolution
En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2024 à C. Vandenberghe, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE Á 471 POUR ET 1 ABSTENTION (472 voix).

10- AFFECTATION DU RESULTAT 2024

F. Banton rappelle que le résultat 2024 d'exploitation est négatif de 215 167 €.
Ce résultat est compensé par un résultat financier de + 41 558 € et un crédit impôt de 73 076 €. Ce qui ramène le résultat net à – 108 262 €.

Le Trésorier propose d'affecter le résultat 2024, - 108 262 € au poste « Fonds propres » autres réserves, ce qui portera le poste « Fonds propres » à 1 008 778 € après affectation du résultat.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE Á 471 POUR ET 1 ABSTENTION (472 voix).

11- APPROBATION DU BUDGET 2025

F. Banton commente le budget 2025. (Annexe 8)
L'assemblée générale doit approuver le budget.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE LE BUDGET 2025 TEL QUE PRÉSENTÉ Á 436 POUR ET 36 ABSTENTION (472 VOIX).

12- FIXATION DES TARIFS 2026 (Annexe 9)

Le trésorier soumet à l'assemblée générale les Tarifs 2026 selon la proposition adoptée par le comité directeur le 22 février 2025.
L'assemblée générale doit approuver les tarifs.

L'objectif est de dynamiser les catégories jeunes. Ainsi, il a été décidé de réduire le tarif de la licence pour les plus jeunes. En contrepartie, afin de continuer à améliorer nos différents modèles économiques, le coût de la licence pour les U23 et plus sera augmenté.
Les tarifs liés à la découverte restent inchangés afin de favoriser l'initiation et la transition vers des licences A.
Pour le reste, une hausse correspondant à l'inflation est appliquée.

Par ailleurs, il a été décidé par le comité directeur d'envisager l'introduction d'une licence scolaire. Cette démarche a pour but, premièrement, d'optimiser le taux de transformation du titre scolaire en licence A et deuxièmement de pouvoir mieux afficher au niveau local et national, le poids de notre pratique scolaire

Cette nouvelle licence est en cours de conception. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée aux alentours de juin afin de procéder au vote de l'évolution des statuts nécessaire à cette mise en place

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE LES TARIFS 2026 TELS QUE PRÉSENTÉS Á 341 POUR, 64 CONTRE ET 67 ABSTENTION (472 VOIX).

13- DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

F. Banton indique que M. Broquet et G. Boyer, ont fait part de leur souhait de candidater pour 2025.

Il est donc proposé de désigner ces deux vérificateurs.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE LA NOMINATION DE M. BROQUET ET DE G. BOYER EN QUALITÉ DE VÉRIFICATEURS AUX COMPTES 2025 Á L'UNANIMITÉ (472 VOIX).

14- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. Scotton présente et commente les modifications du règlement intérieur. (Annexe 10)

F. Andolfi précise que le Conseil des Territoires est initié pour plus de collégialité, plus d'échanges entre la FFA, les départements, les régions et au final les clubs.

Cette nouvelle instance se veut le relais en amont et aval du projet fédéral et permettra une revue du déploiement du Projet Fédéral sur le terrain.
Ce Conseil territorial est consultatif et sous la tutelle du Président de la FFA.

JR. Peltier souligne l'importance de faire remonter les attentes et besoins du terrain. Sur ce sujet, Il constate que de nombreux changements seront nécessaires
En complément, il précise, que la situation actuelle est critique et estime que le processus décisionnel devrait être accéléré.
Il se déclare favorable à la mise en place de ce Conseil pour mieux structurer et orienter les actions.

JP. Bremer souligne la volonté d'agir en profondeur, même si cela peut sembler lent.
D'importants changements sont nécessaires, mais il est essentiel de prendre le temps de les étudier et d'évaluer leur faisabilité.

V. Alligier souligne que le Conseil des Territoires constitue un outil essentiel pour assurer une circulation de l'information en temps réel.
Il permettra d'intégrer les organes déconcentrés de la FFA, de faciliter la mise en œuvre du Projet Fédéral et d'assurer la prise en compte des comités départementaux.
Ce type de conseil existe déjà dans de nombreuses fédérations, ce qui renforce la pertinence de sa création.
V. Alligier se félicite donc de son instauration.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE LES MODIFICATIONS DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR A L'UNANMITÉ (472 voix) TEL QUE PRÉSENTÉES.

15- RAPPORT DU MEDECIN COORDINATEUR DU SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (Annexe 11)

Le rapport du médecin ayant été envoyé aux délégués, F. Andolfi interroge l'assemblée sur les questions éventuelles qui seront transmises à F. Maton.

17- PRESENTATION DU PROJET FEDERAL 2025-2028 (Annexe 12)

- Présentation de la méthodologie :

Pour rappel un Projet Fédéral vise à :

- Fédérer l'ensemble des parties prenantes d'une fédération
- Développer et structurer la discipline,
- Performer à tous les niveaux,
- Se projeter vers l'avenir,
- Valoriser les actions,
- Fidéliser les pratiquants,
- Donner du sens aux actions menées.

En termes de méthodologie la formalisation du projet fédéral s'est décliné autour de la prise en compte :

Du bilan technique de l'olympiade précédente
Du cadre législatif des politiques publiques du sport
Des attentes et des besoins des structures et des licenciés
Des attentes et des besoins des partenaires privés et institutionnels
De l'évolution prospective des pratiques sportives

Puis, une version synthétique est présentée à l'assemblée générale.

- **Présentation synthétique :**

B. Ouvry présente les 4 axes du projet fédéral 2025-2028 :
Axe 1 : Structurer pour mieux valoriser
Axe 2 : Rassembler pour mieux accompagner
Axe 3 : Gagner pour mieux inspirer
Axe 4 : Innover pour renforcer notre attractivité
JR. Peltier demande si le Projet Fédéral nécessitera une révision des lettres de mission des cadres.

S. Vieilledent souligne qu'il est effectivement toujours essentiel d'aligner l'organisation opérationnelle d'une structure avec sa stratégie. Toutefois, il précise que le nouveau projet fédéral, s'inscrivant dans une certaine continuité d'action, ne devrait entraîner que des ajustements limités des lettres de mission.
Les évolutions les plus marquantes de ces lettres ne découleront donc pas directement du nouveau projet fédéral, mais plutôt des dynamiques habituelles observées en fin d'olympiade/paralympiade. Cette année en particulier, les modifications les plus significatives s'inscriront dans le cadre du projet de restructuration engagé dans le secteur du haut niveau et de la haute performance

S. Vieilledent profite ensuite de l'échange pour rappeler à l'assemblée générale les grands axes de la restructuration du haut niveau et de la haute performance.
Sur le haut-niveau et l'accession : l'évolution vers une organisation territoriale de nos actions de formation/recrutement/détection
Sur la haute performance : l'évolution vers la mise en place d'un Centre National d'Entraînement (centralisation)

N. Guyot s'interroge sur l'étendue des responsabilités du Directeur des Équipes de France, notamment s'il supervise le BRS et le para-aviron.
S. Vieilledent répond que le directeur de l'équipe de France d'aviron supervisera, en effet, le BRS devenu une épreuve olympique. Néanmoins, il n'aura pas dans son périmètre la coordination du collectif Para aviron, confiée à C. Delval. Cette organisation n'allant pas à l'encontre d'un lien fort et d'une capacité de collaboration entre A. Maurogiovanni et C. Delval

N. Capelle demande des clarifications sur les changements à venir, en ce qui concerne l'Axe 1, et plus précisément le label fédéral.

S. Vieilledent précise que les labels FFA sont en cours de rénovation et qu'ils auront un rôle plus central dans les actions fédérales. L'objectif est de recentrer la place du licencié dans ce processus de labellisation, de revaloriser le club et de garantir l'adhésion de tous au projet fédéral.

S. Gautier-Guyon évoque le fonctionnement des commissions fédérales.
Il n'y a pas de comptes-rendus de commission pour le moment, en raison de la période entre deux olympiades et du réajustement des commissions. Les présidents des commissions ont désormais été nommés. Celles-ci travailleront de manière étroite avec le projet fédéral.

Un référent de la DTN sera désigné pour chacune d'entre elle.

18- REMISE DES RECOMPENSES : CLASSEMENT DES CLUBS

JP. Bremer appellera les clubs à venir chercher leur récompense.

Classement Performance 2024 :

1	*Cercle Aviron de Nantes*	*représenté par son président Erwan Madec*
2	*Boulogne 92*	*représenté par son président Pedro Ferreira*
3	*Aviron Grenoblois*	

Classement Para-Aviron et Para-Aviron Adapté 2024

1	*Boulogne 92*	*représenté par son président Pedro Ferreira*
2	*Association Avi Sourire*	
3	*Société Havraise de l'Aviron*	*représentée par sa présidente Caroline Petiot*

Classement Jeune 2024

1	*Aviron Marne et Joinville*	*représenté par son président Jean-Eric Loisel*

2 Cercle Aviron de Nantes *représenté par son président Erwan Madec*
3 Aviron Saint-Cassien *représentée par sa présidente Guylaine Marchand*

Classement mer 2024
1 Société Nautique Monaco *représenté par Jean-Louis Antognelli*
2 Aviron Sétois *Excusé*
3 Rowing Club de Marseille *Excusé*

Classement Indoor 2024
1 Aviron Sétois *Excusé*
2 Gravelines Aviron *Excusé*
3 Cercle Nautique de France *Excusé*

Classement Longue Distance 2024
1 Aviron Strasbourg 1881 *Excusé*
2 Club Nautique de Chambéry Le Bourget *Excusée*
3 Aviron Majolan

Classement Master 2024
1 Aviron Toulousain
2 Club Nautique de Chambéry Le Bourget *Excusée*
3 Rowing Club de Port-Marly *Excusé – JP. Bremer représente le club*

Remise du Trophée Randon'Aviron à Boulogne 92 représenté par son président, P. Ferreira

19- REMISE DE LA GRANDE MEDAILLE D'OR

C. Vandenberghe invite G. Purier à le rejoindre et retrace son parcours professionnel.
Sa carrière a été marquée par un engagement profond pour le développement de l'aviron en France, tant sur le plan sportif que structurel.
Au regard de son engagement exemplaire et de ses contributions significatives au développement de l'aviron en France, G.Purier est une personnalité digne de recevoir la Grande Médaille d'Or de la Fédération Française d'Aviron.

20- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

C. Vandenberghe remercie l'ensemble des délégués pour les échanges fructueux**.**
Le Président clôt l'assemblée générale à 15h50.

F. Andolfi
Secrétaire Général
Vice-Président Délégué

Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur/ S. Vieilledent, DTN-DG

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT
ASSEMBLEE GENERALE
Fédération Française d'Aviron
Samedi 15 mars 2025

Mesdames, Messieurs
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de ligue, de comités départementaux
Mesdames Messieurs les délégués et représentants en vos grades et qualités,
Bien chers tous,

L'Assemblée Générale est un moment privilégié pour se retrouver et faire le bilan de l'année écoulée, de se projeter vers l'avenir. La saison 2024 a été marquée par de nombreux événements dont les JOP qui nous ont apporté des émotions fortes, des joies, des peines, mais aussi des évolutions majeures pour notre Fédération, avec des avancées significatives dans de nombreux domaines.

Suite à la loi de mars 2022 concernant la nouvelle gouvernance des fédérations qui a vu la mise en place du nouveau système électif, accordant désormais le droit de vote aux clubs, la parité dans nos instances dirigeantes, des représentants des athlètes de HN, du corps arbitral, et un représentant des coachs. Ces changements ont permis d'organiser des élections aboutissant à la constitution d'un nouveau bureau exécutif et comité directeur composé à ce jour de 14 hommes et 12 femmes. Une nouvelle assemblée générale élective en 2025 permettra de pourvoir les deux postes féminins restés vacants et ainsi parvenir à la parité comme l'exige la loi.

Cette nouvelle olympiade implique l'architecture d'un nouveau projet fédéral 2024/2028 élaboré en étroite collaboration avec les élus et la DTN vous sera présenté dans les grandes lignes.

Les travaux du siège fédéral ont débuté. Ils permettront d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et son accessibilité aux personnes en situation de handicap. Durant cette période, les équipes fédérales sont accueillies dans les bureaux de l'Horloge, mis à disposition gratuitement depuis mi-décembre par la mairie de Joinville-le-Pont, nous remercions chaleureusement son Maire, Olivier Dosne. Nous avons obtenu en 2024 une dernière subvention de 300 000 € de la grande métropole de Paris. Je remercie son président Patrick Ollier. Nous avons fait un bon binôme avec Martine Scotton, que je remercie vivement pour élaborer tous les dossiers de demande de subvention. La fédération ayant obtenu 2,6 millions de subventions pour les travaux de rénovation du siège.

Concernant les indicateurs de l'année 2024 : le nombre de licenciés a connu une légère augmentation, franchissant ainsi la barre des 46 000. Plus largement, le nombre de pratiquants a progressé de 5 %, dépassant les 130 000. Une dynamique positive est également observée du côté des titres scolaires, avec une hausse de 8 %. La progression du nombre de licenciées féminines nous rapproche encore un peu plus de la parité, avec désormais 46 % de femmes parmi nos licenciés. Ce résultat est le fruit du travail mené dans le cadre du programme Aviron

Égalité, suivi par Hélène Gigleux, nous remercions toutes celles et ceux qui contribuent à cette évolution.

J'en parlais en préambule, l'année a été marquée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Un siècle après la dernière édition en France, cet événement a mis en lumière notre pays, notre savoir-faire en terme d'organisation et le sport français comme rarement auparavant. Si nos rameurs et rameuses olympiens n'ont pas décroché de médailles olympiques, ils ont néanmoins accédé aux finales. Quatre bateaux dans les huit premiers et le double féminin 5ème en finale, félicitations à Emma et Elodie. Cette exposition, bien moindre que souhaitée, a tout de même permis à notre discipline de bénéficier d'une visibilité accrue. Lors de la journée presse organisée en amont des Jeux à Vaires-sur-Marne, 40 journalistes étaient présents. Pendant toute la durée des épreuves d'aviron plus de 10 000 personnes ont été initiées à notre discipline au Club France à la Villette et sur le site olympique de Vaires. Je remercie chaleureusement les collaborateurs de la fédération ainsi que les cadres techniques mobilisés pour accueillir et initier les visiteurs. Je laisserai le soin à Sébastien de développer tout à l'heure.

Le para-aviron a, quant à lui, été au rendez-vous : 5 épreuves, 5 bateaux en finales, deux médailles de bronze remportées aux Jeux paralympiques. Félicitations à Nathalie Benoît en skiff PR1 et au quatre barré mixte PR3 composé de Rémy Taranto, Grégoire Bireau, Margot Boulet, Candyce Chafa et Émilie Acquistapace. Bravo à l'ensemble de notre équipe de France, leurs coachs qui portent l'aviron Para français à la deuxième place mondiale.

Autre temps fort : le relais de la Flamme Olympique, dossier initié et piloté par Anne Tollard, notre référente Paris 2024. La torche a traversé la France et fait escale dans plusieurs clubs d'aviron avec des passages en bateau à Libourne, Château-Gontier, Boulogne-Billancourt, Thonon les bains. Des dirigeants, rameurs olympiens ou anciens rameurs ont eu l'honneur de porter la flamme, parmi lesquels Paul Mattia en Corse, Hélène Cortin dans le Nord, Jérémie Azou à Avignon, Roger Lebranchu au Mont Saint Michel hélas disparu en début d'année et bien d'autres rameurs.
Deux moments marquants menés en collaboration étroite avec la FFA ont ponctué ces parcours : un relais collectif à Verdun organisé par Frédérique juillet en partenariat avec la ville et passage de la flamme en huit au cœur de la cité bateau emblématique pour le CNV et un autre sur la Marne, entre la ville de Nogent sur Marne et de Joinville le Pont, avec un arrêt au ponton de la fédération pour une transmission de la flamme par Denis Masseglia à Jean Christophe Rolland dans une embarcation à 24 rameurs. Un équipage prestigieux composé d'athlètes champions olympiques et de rameuses et rameurs marnais qui ont navigué jusqu'à Joinville le pont, mettant en avant notre sport dans cet événement national retransmis à la télévision

Un grand merci aux maires de Nogent Jacques Martin, de Joinville le Pont Olivier Dosne, du président du conseil départemental du 94 Olivier Capitanio, qui nous ont soutenu financièrement, à nos salariés Vanessa, Erell, Caroline, au service communication, Manon et Romain, aux cadres techniques , au club de l'AMJ et à son president Jean-Éric Loisel, ses bénévoles, au comité départemental 94 présidée par Virginie Tollard, l'association Marne et canotage. L'investissement de tous a contribué à la réussite de ces actions médiatiques tout au long du printemps et de l'été.

La saison a également été rythmée par de nombreuses compétitions nationales, dont pour la première fois un championnat de France organisé en Corse, celui du beach rowing sprints. La Coupe de France des régions a été maintenue grâce au soutien et l'implication des ligues, avec une édition 2024 accueillie en Auvergne-Rhône-Alpes sur le bassin de Vichy merci à Nicolas Guyot et aux co-présidents du club Aurélie Dusang et Thibault Mesmin pour cette superbe organisation. En 2025, l'événement bénéficiera du soutien financier de notre partenaire CNR et sera pérennisé à Vichy. Un immense merci à sa Présidente Laurence Borie Bancel.

L'accompagnement des structures est resté une priorité pour la fédération, avec la poursuite des webinaires mensuels et l'envoi de la newsletter clubs et territoires chaque premier mercredi du mois. En janvier 2024, le premier forum des dirigeants, à l'initiative d'Audrey Dall' Acqua, a réuni plus de 70 participants à Joinville-le-Pont. Des ateliers ont permis d'échanger autour du développement des clubs et de la fidélisation des licenciés.

Durant le premier trimestre 2024, j'ai été très heureux de participer à la plupart des AG de ligues : Bordeaux, Orléans, Saint Nazaire, Reims, Lyon, Beaucaire, Lagny, PACA. Ces déplacements en territoire, enrichissants, permettent des moments privilégiés d'échanges de débats avec tous les acteurs de terrain. J'en avais profité pour vous informer du projet de création du nouveau bateau école itinérant en remplacement du bateau entreprise élaboré il y a plus de 30 ans par François Freslon. Sur l'initiative de Anne Tollard, ce projet a pu voir le jour grâce au soutien de l'ANS. La fédération est ainsi subventionnée à hauteur de 492 000 €. François, notre trésorier suit de très près ce dossier. Un prototype devrait sortir au deuxième semestre 2025. Cette subvention devrait permettre l'acquisition d'un bateau école pour nos structures pour environ 8000 € : modulable, plus léger, plus solide, réparable facilement, transportable sur nos remorques standards. Bref, de nombreux atouts pour ce matériel et la promotion de l'aviron pour tous.

Le programme Aviron Égalité continue son action pour favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité. Cette année a vu la mise en place de communautés de pratique pour les entraîneures et arbitres féminines, ainsi que le lancement de la campagne nationale "On ne rame pas avec le sexisme".

En matière de développement durable, plusieurs initiatives ont vu le jour : l'application Water Wardens by Rowing, soutenue par World Rowing et l'Union européenne, le programme Avi'Nature et l'édition annuelle de l'opération de nettoyage des berges, à laquelle nous espérons voir toujours plus de clubs participer. Dans ce programme de développement durable, toujours sous la houlette de Pierre Trichet, nous obtenons une subvention de Veolia de 50 000 €

Le programme Randon'Aviron attire toujours plus de participants, avec un taux de remplissage quasi total en 2024. L'aviron indoor continue son essor, comme en témoigne le nombre record d'inscriptions au championnat de France indoor 2025, qui approche les 4000 participants. L'application e-ROW a été lancée afin de toucher un nouveau public pratiquant sur rameur d'intérieur. Le programme Rame en 5ème, qui a fêté ses 10 ans, a connu une participation historique avec plus de 21 000 collégiens inscrits. Enfin, le jeu Rowing Adventure a été

développé pour enrichir l'expérience de l'aviron indoor, notamment dans le cadre de Rame en 5ème.

En ce qui concerne le haut-niveau, notre Fédération mène depuis plusieurs années une réflexion approfondie sur l'organisation de son secteur haute-performance afin d'optimiser les conditions de préparation de nos athlètes. Les résultats des Jeux de Paris, où tous nos équipages ont été finalistes mais sans médaille, ont renforcé la nécessité de cette restructuration. Sebastien notre DTN vous en dira plus.

Dans cette optique, un Centre National d'Entraînement a vu le jour sur le site de Vaires-Torcy et sera pleinement en fonction en septembre 2025 avec une première intégration d'athlètes en mai 2025.
Je remercie chaleureusement la Présidente de la région Île de France Valérie Pécresse, le vice Président en charge des sports Patrick Karam qui nous soutiennent à hauteur de 150 000 € par an. Le CNE offrira des conditions de préparation optimales pour les échéances à venir, notamment Los Angeles 2028 et Brisbane 2032. En parallèle, notre filière d'accès au haut niveau est repensée avec la création de quatre coordinations territoriales chargées d'accompagner les clubs formateurs, comités et ligues. Les Pôles France et Espoir de Nantes, Nancy, Toulouse et Lyon deviennent ainsi des "Pôles France Avenir", dédiés à la détection et à la formation des jeunes athlètes. Sebastien développera.

Pour piloter cette transformation, Antonio Maurogiovanni a été nommé directeur des équipes de France d'aviron en décembre 2024. Son expérience internationale et ses compétences en structuration de la performance seront précieuses pour faire progresser notre collectif.

Concernant le bilan financier de la FFA avec un budget en hausse et des dépenses maîtrisées, ce qui n'a pas été une mince affaire l'année des JOP. François vous détaillera précisément le bilan financier de notre fédération. Même si nous avons accroché de nouveaux partenariats, il nous reste à séduire une grande entreprise à la hauteur de la MAIF ou de la CNR. Pas chose facile !!

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité directeur et du bureau fédéral pour leur engagement sans faille, leur professionnalisme. Particulièrement, les membres n'ayant pas poursuivi l'aventure fédérale: Vincent Busser, Arnaud Tixier, Philippe Lot, Audrey Dal Acqua, Myriam Goudet. Je tiens également à exprimer ma gratitude envers Myriam qui, bien que non élue, a choisi de poursuivre son engagement dans les relations internationales pour cette nouvelle olympiade et nous représente à Lausanne en ce moment au congrès WR.
Je souhaite une pleine réussite aux nouveaux élus du bureau fédéral: Frédéric Andolfi, Jean Pierre Bremer, Sophie Gautier-Guyon, Claude Dubouloz, Hugo Beurey, Martine Scotton, Guylaine Marchand, Bénédicte Ouvry, François Banton ainsi qu'aux membres du nouveau comité directeur, avec lesquels le travail a commencé dès la clôture des élections de novembre 2024. Ce nouveau comité directeur constitue une alliance entre expérience et nouvelles idées permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Merci également à tous nos partenaires pour leur soutien. Les présidents Yves Pelissier de la MAIF, Laurence Borie Bancel de la CNR, Valerie Pecresse et Patrick Karam de la région Île de France, Michel Cadot et Frédéric Sanaur de l'ANS, Patrick Ollier de la Métropole du Grand

Paris, Olivier Capitagnio du CD du 94, des Maires de Nogent sur Marne Jacques Martin, de Joinville le Pont Olivier Dosne, Antoine Beghin de la FDJ, Nathalie Duchevet de Veolia, Éric Marie de MagAviron, Alain Ferrant de Hanssen Marine. La société Filippi David Filippi, France Boisson Nicolas Scapin, l'Encas gourmand Sebastien Pascal nos fournisseurs pendant les jeux. Grâce à eux, nous poursuivons notre développement et renforçons la place de l'aviron dans le paysage sportif français.

Enfin, un immense merci à vous tous ici présents. Toute ma gratitude aux élus des clubs, comités départementaux, ligues, bénévoles, entraîneurs et athlètes qui font vivre notre sport au quotidien. Je n'oublie pas bien sûr la direction technique nationale, son directeur technique national, Sébastien Vieilledent, les cadres techniques et les collaborateurs du siège qui œuvrent également au service de notre belle pratique.

C'est ensemble que nous continuerons d'avancer.

Je vous remercie de votre attention.

Christian Vandenberghe

Président de la FFA

Rapport moral
du Secrétaire Général Vice-Président délégué
Fédération Française d'Aviron

Chers dirigeantes, chères dirigeants, chers collègues des territoires, chers amis,

Cinq mois se sont écoulés depuis l'élection de la nouvelle équipe dirigeante de la Fédération Française d'Aviron, marquant le début d'une nouvelle olympiade. Je tiens à remercier notre président pour ses mots de bienvenue à l'égard des nouveaux entrants et me joindre également à ceux qu'il a eus pour les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de notre fédération. Assis dans le siège des pilotes nous rend plus légitimes et pertinents à mesurer l'engagement nécessaire.

Ce mandat s'ouvre donc dans un contexte exigeant, marqué par les résultats en demi-teinte enregistrés lors des Jeux Olympiques de Paris mais il faut le souligner deux très belles médailles aux jeux Paralympiques.

Quoiqu'il en soit, je souhaite reconnaitre les efforts de tous ceux qui ont contribué à cette grande fête du sport, les clubs qui forment et soutiennent les athlètes, les territoires qui accompagnent, la fédération, la direction technique nationale et ses cadres dont l'investissement ne peut être remis en cause. Et je n'oublie pas les arbitres et les bénévoles qui ont fait honneur à notre pays et livrant des jeux exceptionnels.

Les performances aux JOP rythment notre fédération. Et n'oublions pas que la France par sa passion est un pays de 68 millions de sélectionneurs et d'entraineurs. Que ces performances soient en-deçà de nos attentes ou en ligne avec notre ambition, elles nous amènent à une réflexion profonde et collective sur nos méthodes de travail, notre accompagnement des athlètes mais aussi notre modèle de développement, qui reste la base de notre pyramide d'aujourd'hui et de demain.

Il nous appartient donc qu'à partir de l'analyse lucide de ces résultats nous construisions avec la volonté ferme de progresser et de donner à notre sport la place qu'il mérite. Qu'on le veuille ou non, la haute performance de l'aviron français reste une boussole intangible de la santé de notre fédération au côté de son développement des pratiques et des publics.

Ces premiers mois ont été consacrés à commencer de dresser un état des lieux de la situation de la Fédération et de nos pratiques. Nous avons engagé une rapide concertation avec les clubs, les ligues, les comités départementaux et les acteurs du haut niveau. Ce dialogue est indispensable. Il devra s'amplifier et perdurer. Il a mis en lumière des défis majeurs auquel le projet fédéral doit répondre sur le fond et dans la forme, Bénédicte et Sophie y reviendront en détail, en voici les grandes lignes :

- 1er défi : Le besoin d'accompagner les clubs dans leur structuration, leur réponse aux changements sociétaux et de renforcer leur attractivité comme celle de notre discipline sportive, en particulier auprès d'un public jeune. C'est un enjeu de reflexion considérable car la société est en perpétuelle évolution, elle l'a toujours été, mais cette fois avec des valeurs auxquelles nous devons nous adapter. Les organes déconcentrés que vous représentez seront essentiels dans cet accompagnement.

- Second défi : L'urgence de repenser notre stratégie sportive nationale et de finaliser celle du haut niveau. Puis de les mettre rapidement en œuvre.
    - Sur le national, revenir aux spécificités de chaque catégorie et rechercher une optimisation du calendrier comme des moyens de mise en œuvre des manifestations.
    - Sur le haut niveau, notre stratégie doit permettre à nos équipes de France de performer au plus haut niveau international et ce selon un échéancier ambitieux et lucide.
        - Le plan de développement des talents, géré avec méthode par Yannick Schulte sur la précédente olympiade, doit porter ses fruits désormais. Former les talents, leur permettre de réaliser leur aspiration, est à mon sens la plus belle des missions et se fera avec les clubs formateurs dans le cadre de la mise en place des Pôles France Avenir.
        - Concernant l'équipe olympique, cette année 2025 a été définie comme celle de la transition. Devant un changement important, il était nécessaire d'accepter et de respecter un temps d'adaptation. Toutefois chacun comprendra qu'en fin de saison et à deux ans d'une qualification olympique, l'adhésion au projet deviendra essentielle à la réussite personnelle et collective.
        - Pour l'équipe paralympique, elle doit poursuivre ce qui a fait son succès mais nous devons être solidaires au renouveau d'une partie de l'effectif, renouveau qui reste un challenge auquel chacun d'entre nous a son rôle à jouer.
        - Enfin le Beach rowing sprint d'un pays disposant de 20000km de littoral (5500km en France métropolitaine et 14500km des outremers) devrait être une opportunité en laquelle nous devrions être confiant. La procrastination bien française a fait son œuvre. Le leadership de cette pratique doit être renforcé, le relais dans les territoires accélérés pour que non seulement nous transformions l'opportunité de Los Angeles mais surtout que nous construisions sur ce tremplin une pratique de l'aviron en mer plus étendue.
- Le troisième défi est je le crains le plus crucial car le plus structurant pour notre pérennité. C'est celui de l'encadrement et de la formation des salariés comme des bénévoles et des dirigeants. Il va nous falloir définir à marche forcée les plans d'action permettant aux clubs de retrouver un encadrement en quantité et en qualité. Mais nous les dirigeants devront aussi mieux respecter et de manière effective l'équilibre de vie indispensable à nos encadrants.
- Enfin pour tous les sujets évoqués, il y a nécessité de moderniser notre gouvernance pour plus de transparence, de collégialité et d'efficacité dans la prise de décision. On répète à envie qu'ensemble on va plus loin, prouvons le dans notre fonctionnement.

Finalement, je crois que la modernisation de la Fédération doit s'accélérer. De nouveaux outils de communication et de gestion sont en cours de déploiement pour faciliter je l'espère la vie des clubs et permettre de valoriser les initiatives locales, et il y en a fort heureusement. L'audace et l'innovation font partie de notre culture.

Elles continueront à être indispensables pour adapter collectivement notre modèle à une société en évolution et aux nouvelles attentes des pratiquants, qu'ils soient jeunes, adultes ou masters.

Ce chemin de transformation ne pourra réussir qu'avec la mobilisation de toutes et tous, des cadres techniques de la direction technique nationale dont la compétence et les conseils sont reconnus et essentiels, des dirigeants, bénévoles et salariés des clubs dont le dévouement est exemplaire, des salariés et dirigeants bénévoles de la fédération dont l'engagement et la mobilisation sont sans faille. Nous avons besoin de vos idées et de votre énergie pour réinventer ensemble une Fédération ambitieuse, ouverte, et performante.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre passion et votre investissement. Ensemble nous avons les moyens de faire briller notre sport.

Pour conclure, j'aimerais vos applaudissements dédiés au personnel de la fédération qui a préparé cette assemblée générale et dont je salue le grand professionnalisme.

Merci pour eux !

Bien sincèrement

Frédéric ANDOLFI

Le Secrétaire Général et Vice-Président Délégué.

Assemblée Générale de la Fédération Française d'Aviron
du 15 mars 2025

Rapport du Directeur Technique National/
Directeur Général

I- INTRODUCTION

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravi de vous retrouver pour cette **Assemblée Générale,** séquence récurrente de la gouvernance de notre organisation. **Occasion pour moi d'établir, bien entendu, le bilan de l'année 2024 mais aussi de venir conclure un cycle olympique et paralympique exceptionnel, de par son contenu, mais aussi de par son contexte socio-économique.**
La Direction Technique Nationale et la Direction Générale, que je représente, aura eu le plaisir d'accompagner la fédération, ses licenciés, ses structures, son comité directeur et son bureau fédéral à travers cette quadriennale qui s'est caractérisé en particulier, par :

- La gestion d'une **pandémie**
- La préparation de **2 JO et JP**
- L'intégration d'évolutions **réglementaires et statutaires majeures**
- L'accueil par l'aviron Français d'une forte **dynamique évènementiel international** avec l'organisation de **3 championnats d'Europe** et de **2 championnats du Monde**
- La gestion d'une **catastrophe naturelle en 2022** ayant mis en danger le coeur de notre pratique
- Une **concentration majeure sur la préparation des JOP de Paris 2024** tant sur le plan du développement, de l'évènementiel que sur le plan de la performance
- Et enfin **une annonce historique pour notre sport avec l'intégration de l'aviron de mer** au programme olympique.

II- RAPPEL DE LA STRATÉGIE

Afin de remettre en perspective l'analyse de cette période, je me permets de vous rappeler, que dans le **cadre du Projet Fédéral 2021-2024**, la stratégie globale de la direction technique nationale et de la direction générale s'oriente vers 3 grandes actions opérationnelles :

- **Optimiser nos modèles de développement** afin de répondre aux évolutions sportives et sociétale des pratiques pour fidéliser et développer nos licenciés et nos pratiquants
- **Déployer la stratégie HN/HP 2024/2028 afin de positionner la France comme une nation performante de l'aviron mondial**
- **Transformer notre modèle économique** afin de réduire l'écart entre subventions et ressources propres et pérenniser nos activités et notre développement

III- BILAN CHIFFRÉ DE L'ANNÉE 2024 (SYNTHÈSE DES INDICATEURS)

Dans notre volonté d'optimiser nos modèles de développement, l'atteinte de nos objectifs se visualise par rapport à la dynamique de gain de licenciés et de pratiquants.
Au niveau des licences, basé sur nos indicateurs historiques au 31/08/N on peut acter, pour 2024, une **relance significative et pérenne de la dynamique** suite à la période covid avec une **augmentation des licences de 13% depuis 2021.**

Sur une année de référence pré-covid 2019, nous affichons un retour au niveau historique de notre niveau de licenciés avec **46 084 licenciés** soit 1% d'augmentation par rapport à 2019.

C'est bien, mais pas satisfaisant par rapport à notre objectif cible de 50 000 licenciés. Nous devons de plus faire **extrêmement attention aux évolutions négatives** concernant les catégories J10 à J14 **avec une diminution d'environ 12% entre 2023 et 2024**
Dans tous les cas, les chiffres 2024 viennent valider la dynamique de hausse installée depuis maintenant 3 saisons avec une **augmentation supplémentaire de 1 point par rapport à 2023.**

Concernant l**e nombre de pratiquants,** nous pouvons noter une **augmentation significative de 11% par rapport à l'année de référence pré-covid 2019 avec au 31 août 2024, 133 170 pratiquants**

1- Au niveau de nos actions de formation

	Objectifs 2021	Réalisé 2021	Objectifs 2022	Réalisé 2022	Objectifs 2023	Réalisé 2023	Objectifs 2024	Réalisé 2024
Nbr de diplômes pro	35	39	40	33	42	39	**45**	**35**
Nbr de diplômes Féd	500	456*	650	461	700	673*	**750**	**571**

Suite à la bonne progression de l'an passé, nous pouvons constater une **légère diminution des formations professionnelles avec 35 formations pour 39 en 2023.** La diminution s'opère notamment sur le niveau BP. Par contre, un entrée en **DE JEPS 24-26 intéressante avec 15 candidats dont 7 femmes, un record.**

Au niveau des formations fédérales, **nous avions acté l'an dernier** une bonne **montée en puissance** suite aux actions communes menées et actées en 2022. Néanmoins, nous n'arrivons pas à maintenir

le même niveau qu'en 2023. **Au final sur l'olympiade nous arrivons cependant à relancer progressivement les dynamiques**. **Le niveau éducateur** qui avait largement diminué en 2022 remonte **de +25%** par rapport à 2023. C'est une bonne nouvelle sur ce niveau qui reste la **base de notre encadrement bénévole.** Nous devons continuer sur ce sujet à développer notre maillage territorial

2- Concernant nos actions sociales et sociétales

	Objectifs 2021	Réalisé 2021	Objectifs 2022	Réalisé 2022	Objectifs 2023	Réalisé 2023	Objectifs 2024	Réalisé 2024
Taux licenciées féminines	40%	43,59%	44%	44,85%	45%	45,5%	**46%**	**46,1%**
Nbr projets inter commissions DD	2	2	4	4	6	5	**8**	5
Nbr clubs labellisés santé	60	59	65	61	70	58	**75**	**60**
Nbr licencié(e)s en situation de handicap	480	565	550	702	600	669	650	**550**

Sur les questions de mixité des pratiques, notre travail continue de payer avec **une stabilisation de la montée en puissance de la pratique féminine** et avec une **nouvelle augmentation par rapport à 2023 pour atteindre, en 2024, 46,1 %**. Sur cet indicateur **les objectifs** annuels et sur l'olympiade sont **clairement atteints** avec une parité totale envisageable dans les prochaines années.

Pour les actions de **sport santé**, l'indicateur du **nombre de clubs labellisés se stabilise à 60 clubs**, +2 par rapport à 2023. **Nous ne sommes pas à l'objectif.** Cette situation ne nous surprend pas. Après avoir été fortement précurseur sur la question, **nous avons stabilisé notre action sur les acquis. L'organisation actuelle de la DTN ne permettant plus** de se mettre en dynamique de développement. Nous avons de ce fait, entamé fin 2023 une réorganisation de la Direction Technique Nationale et de la Direction Générale qui a permis, en 2024, de se redonner une meilleure capacité d'action. Nous commençons à en voir les effets. **Ce sujet va de nouveau prendre une nouvelle dimension de la cadre de notre nouveau projet fédéral**

Enfin, en ce qui concerne la **pratique des personnes en situation de handicap**, la **forte dynamique de développement que nous connaissons depuis 3 ans subit un léger recul en 2024**. Au global cette période paralympique aura connu un fort développement de la pratique des **personnes en situation de handicap avec** des **objectifs de développement atteints en 2021, 22 et 2023. De 2021 à 2024 nous pouvons noter une augmentation de 14,5% de la pratique.**

3- Au niveau sportif

	Objectifs 2021	Réalisé 2021	Objectifs 2022	Réalisé 2022	Objectifs 2023	Réalisé 2023	Objectifs 2024	Réalisé 2024
OLY(classement des médailles)	5	5	8	6	6	X	**5**	**X**
OLY(PO)	13	13	11	12	8	18	**6**	**14**
PARA (classement des médailles)	8	8	8	2	6	6	**5**	**8**
U23 (classement des médailles)	13	15	11	18	10	16	**8**	**16**
U23(PO-épreuves olympiques)	7	7	7	7	7	3	**6**	**3**
U19(classement des médailles)	6	5	7	13	6	9	**6**	**9**
U19(PO-épreuves olympiques)	5	5	8	9	5	9	**5**	**8**

Au global, nous pouvons **qualifier cette saison sportive de mitigé** caractérisant à la fois, la concrétisation d'un ensemble de résultats en phase avec nos objectifs mais aussi des contres performance à souligner.

Nous pouvons acter, de nouveau après 2023, l**a belle saison sportive du collectif paralympique** qui loupe l'objectif de 5ème nation mondiale au classement des médailles au JP de 6 centièmes. Et la **belle réussite du collectif l'équipe de France U23 qui pour la deuxième saison se stabilise à la 3ème place des nations au classement général (PO).**

Par contre, nous ne pouvons **pas nous satisfaire du résultat final du groupe olympique.** Il a alterné tout au long de l'olympiade, très bons résultats, respect total des feuilles de route, aléas et contre performance. Comme je l'avais annoncé dès 2021, notre **situation de départ post Tokyo ne nous permettait aucune marge de manœuvre et aucune erreur.** Nous avons malheureusement dû en faire

la démonstration en 2023 et en 2024. Je reviendrai en détail sur ces différents résultats dans la partie dédiée au haut niveau et à la haute performance.

Ces indicateurs, ces réussites sont les nôtres sportifs, pratiquants, bénévoles clubs, comités départementaux, ligues, fédération. **Nous devons en être fiers.** A contrario, les objectifs non atteints ne doivent pas être cachés, ignorés mais **devront servir à mettre en oeuvre des actions de remédiations afin de nous améliorer**

4-Au niveau du déploiement du projet fédéral

En 2024, notre projet fédéral 2021-2024 a continué son déploiement opérationnel autour des feuilles de route annuelles par pôles et services.

Pour le haut niveau et la haute performance

- Déploiement des **feuilles de route 2024 de chaque collectif s**uite au debriefing 2023
- **Objectifs médailles OLY et Para**
- Projet "**structuration HN/HP 2028"**
- Structuration haut niveau du **Beach Rowing Sprint**

Pour le développement

- Redéfinition globale de l'**offre indoor**
- Projet : **Appli "Indoor"**
- **Events "Universitaires"** Indoor et "outdoor"
- **10 ans de Rame en 5°**
- Reforme **site web scolaire**
- Redéfinition **offre sport santé**

Pour le Pôle clubs et territoires

- Programme d'**accompagnement des dirigeants**
- **Aviron Égalité 2024** : Campagne de lutte contre le sexisme ordinaire + communauté de pratique
- Rénovation **label EFA**
- Plan de **prévention des violences**
- Projet **Water Wardens by Rowing**
- **Projet Avi'Nature** : déploiement rivière, et conception mer

Pour la formation

- Déploiement du **CQP nouvelle formule** (initiation / découverte)
- Migration de la **plateforme pédagogique** du service formation
- Etat des lieux et **analyse de l'encadrement (pro et bénévole) de nos structures**
- **Valorisation du métier d'éducateur** sportif/entraîneur
- **Offre de formation pour les formateurs** (indoor/Mer)

Projets Transverses 2024:

- Finalisation et lancement du **nouveau site internet FFA**
- **Mouvance subie de notre intranet GOAL vers EXALTO**
- **Projet:** Rénovation **offre sportive compétitive** 2025-2028
- Déploiement **Projet P24** (Actions FFA de développement, de communication ou d'événementiel en lien avec les **JOP Paris 2024**

Nous concluons l'année sur **un taux de réalisation des projets de 82%** sur les **49 actions** qui avaient été ciblées pour 2024**.**
Sur l'ensemble de ces actions le taux d'**atteinte des objectifs** est de **73%.**

Ce sont de très bons résultats même s'ils reculent par rapport à l'an dernier (93% en réalisation et 80% en atteinte des objectifs).
Nous pouvons sûrement l'expliquer par **une augmentation du périmètre d'action en 2024 (+10) mais aussi par une ultra concentration tout à fait justifiée autour des actions exceptionnelles JOP Paris.**

Nous pouvons, tous ensemble, nous féliciter pour cette action d'équipe, combinée au niveau local, départemental, régional et national.

En cette fin d'olympiade et paralympiade, nous pouvons noter que le projet fédéral a été déployé à hauteur de **88% des actions**.

5-Ressources humaines

Dans ce cadre, nous pouvons noter, une **stabilisation de nos effectifs de contrats privés et publics** avec un équilibre sur nos arrivées et nos départs. Nous pouvons noter le départ en retraite d'un cadre de talent en la personne d'**Olivier Pons,** grand technicien de l'aviron français qui aura été pendant plusieurs décennies à l'accompagnement technique de nombreuses personnes et de nombreuses performances internationales significatives (médaille olympique, titres et médailles aux Championnats du Monde).
Intégration de 2 nouveaux cadres techniques en la personne de **Romain Dubonnet** qui a intégré le Pôle clubs et territoires et confirmation, comme annoncé l'an dernier, en anticipation, de l'arrivée d'**Adrien Druenne** en tant que CTR de la Ligue Ile-de-France.

Sur ce dernier sujet, il est important de noter que dans le **cadre de la réforme de la gestion des CTS**, nous avons pu, grâce à la **pertinence de nos différentes actions** de déploiement des politiques publiques du sport **valider et sécuriser** un effectif plancher à **39 cadres**.

Sur cet effectif privé et public, nous continuons, avec l'aide du service formation, à relancer et à accompagner les démarches volontaires de **formation continue et de gestion prévisionnelle des compétences** afin de garantir la montée en compétences de nos collaborateurs et cadres et assurer, de ce fait, un bon accompagnement des enjeux stratégiques que connaît notre fédération.

IV- BILAN DE L'ANNÉE 2024 PAR PÔLES ET SERVICES

1- Pôle développement des pratiques et Innovation (coordonné par Christophe Pialat)

Ce pôle s'oriente essentiellement sur nos objectifs **de changement de modèle de développement et d'innovation**. Il coordonne nos actions sur l'aviron de mer, l'aviron indoor, le scolaire, l'universitaire et la santé.

En 2024, l'**aviron de mer s'est concentré sur la finalisation du projet Nautic Santé. Ce projet, mené en collaboration avec la FFVoile, a pour vocation d'intégrer les bases nautiques de voile en venant compléter leur activité par une offre aviron santé** mer et indoor.
Il s'appuie sur un format applicatif qui a été développé grâce à un appel à projet de l'agence nationale du sport (ANS). **Le projet entrera en phase opérationnelle au printemps 2025.**

En complément et au travers des **travaux de structuration sportive du Beach Rowing sprint** et des **actions de formation**, la pratique mer maintient son développement **avec des indicateurs,** nombre de **participants aux championnats de France** et nombre d'**initiateur mer formés** de nouveaux en progression, respectivement **+15% et +53% par rapport à n-1.**

Au niveau scolaire, notre développement 2024 continue à augmenter. Avec **73 960 titres scolaires, +8% par rapport à n-1**. En fin de cycle olympique et paralympique, la FFA se repositionne, après la période covid, largement **au-dessus des références de 2019 avec une progression de 24%.**

Comme annoncé l'an dernier, cette année, la dynamique s'est concentrée sur le **déploiement de la digitalisation du R5 (jeux Rowing Adventure)**, notamment sur la célébration des **10 ans de ce programme**. A ce titre, un rassemblement R5 aura été organisé et très apprécié sur le bassin olympique et paralympique. **Le jeu Rowing Adventure** est aujourd'hui une véritable plateforme de jeu sportif. Il permet d'organiser des courses d'aviron connectées dans un environnement virtuel ludique. Outre le fait **d'améliorer l'animation du Rame en 5°***,* l'automatisation des résultats permet aujourd'hui de récolter des donnés et donc de déclencher sur les prochaines années une meilleure détection de nos futurs talents.

Enfin sur le scolaire, à noter la mise en œuvre d'une **offre de formation rénovée pour les professeurs d'EPS**. Elle s'appuie notamment sur une nouvelle boîte à outil sous forme de padlet (mur collaboratif). L'intégration de ces outils au sein du nouveau site Internet scolaire est réalisée et reste en attente du lancement du site internet de la FFA.

De son côté, **l'aviron indoor** continue sa marche en avant. Le **nombre de licences I** est en **progression de 20% par rapport à n-1. Il en est de même pour les licences IE +12%**

En détail sur cette année 2024 nous pouvons noter:

Un nouveau format d'abonnement AviFit proposé aux clubs, simplifiant et rationalisant l'offre indoor en cours collectif. Il intègre aujourd'hui un seul abonnement, un rappel sur les opportunités du modèle économique de l'AviFit pour les clubs et une diffusion des cours via une nouvelle application mobile avec solution hors connexion.

La mise en place d'un nouvel évènementiel indoor, en novembre, au Pavillon Baltard avec pour objectif de développer les logiques partenariales, les tests de nouveau format et la volonté de lancer progressivement sur le modèle du secteur du Fitness, **un véritable concept de convention Indoor.**

Le réajustement du produit e-ROW. Pour rappel, ce programme indoor, complémentaire des offres existantes a pour objectif de toucher une audience plus large que notre pratique licenciée en proposant des séances de rameur, conseillées et structurées, accessibles à tous et organisées autour de quatre univers en rapport avec les codes de la filière fitness : **e-ROW Stretch, e-ROW Pulse, e-ROW Sculpt et e-ROW Track.**

Le lancement initial s'est fait via la chaîne MyCoach TV.. Toutefois, cette solution s'est révélée peu satisfaisante en termes d'expérience utilisateur et de diffusion. Ce constat, combiné à la mise en sauvegarde judiciaire de MyCoach TV par le tribunal de commerce, nous a conduits à rechercher une alternative plus stable et performante.
Aujourd'hui, une nouvelle solution d'hébergement est en place : l'application e-ROW est désormais disponible et pleinement fonctionnelle sur l'Apple Store et le Play Store en format freemium (accès gratuit avec options limitées) et format premium (accès complet)**,** offrant une expérience utilisateur optimisée et accessible à tous.
Notre premier objectif était d'atteindre 1000 abonnés en 2025. Le fait d'avoir changé d'hébergeur nous a fait prendre un retard considérable. Le lancement de la véritable application s'est donc fait en octobre 2024, et comptabilise à ce jour plus de 500 téléchargements sous format freemium, et près de 100 abonnements premium.

Nous devons continuer à investir dans ces modèles indoor tant pour nos licenciés que pour nos pratiquants. C'est un axe de développement considérable. Un des rares à porter un vrai modèle économique derrière lui. Le contexte et les évolutions qui nous entourent nous le montrent. Néanmoins, cela prend du temps, la compétition est considérable. De plus, il faut aussi comprendre que le programme e-ROW nous permet grâce aux subventions qu'il mobilise de développer outre des contenus de pratique individuelle, des formats et des outils professionnels qui nous permettent d'aller développer d'autre secteur marchand plus accessible et notamment la formation professionnelle du secteur fitness et le sponsoring

Avons-nous eu le temps en 2024, année des JOP en France de nous investir à la hauteur des enjeux et de ce contexte, la réponse est malheureusement non car le Pôle développement des pratiques et Innovation a été largement investit dans le déploiement de notre projet P24. C'est pour cela qu'à partir de cette saison nous positionnerons un coordonnateur, spécialiste de notre discipline et du secteur du fitness à 100% de son temps de travail pour l'aviron indoor. M.Gameiro

Nous devons préserver cet axe qui a pour vocation de venir compléter nos capacités d'autofinancement.

A ce titre, la saison a aussi permis de travailler suite à la belle livraison du MAIF Indoor 2024 en début d'année à la préparation de notre stratégie de développement de l'événement pour 2024. Avec

un choix fort orienté autour du présentiel et de l'ouverture vers de nouveaux publics. La compétition a connu en 2024 des records de participation et pour la première fois un modèle économique équilibré

En complément sur ce pôle, il faut aussi noter la relance de nos actions sur **l'aviron universitaire**. **Notre axe de travail principal** a été d'accompagner une jeune organisation déjà existante : **la Vinci Race**. Il s'agit d'**une course** portée par le Pole Universitaire de Vinci. Cette course se tient annuellement sur la Seine, **non loin du Trocadéro**. l'objectif étant de développer une épreuve sur la Seine entre Ile de la Cité et le Trocadéro pour assurer une visibilité forte de l'aviron dans Paris intramuros. Cette action cumule plusieurs intérêts stratégiques :

- **cocher la case universitaire** pour accompagner les politiques publiques du sport et continuer à positionner l'aviron comme une activité eincontournable au sein du sport universitaire
- **cocher la case "évènementiel grand public en coeur de ville"** pour développer notre capacité évènementiel grand public et attirer des partenaires privés.

Enfin, un travail important en 2024 d'ingénierie autour du projet "bateau découverte" pour obtenir le budget du plan des 5000 équipements. Le président vous en a parlé tout à l'heure lors de son rapport.

2- Pôle service aux clubs et territoires (coordonné par Hélène Gigleux)

Ce pôle représente le cœur de la **vie fédérale** et porte notamment l'**axe 3 du projet fédéral** "Une fédération au service de ses clubs et de ses territoires. Il accompagne **donc les structures au quotidien**. De plus, il est chargé d'a**ccompagner les dynamiques de déploiement de nos axes de politiques publiques du sport.**

Au niveau des faits marquants de 2024 nous pouvons noter:

- **La pérennisation du programme d'accompagnement des dirigeants**
    - Poursuite avec un rendez-vous mensuel du **programme d'accompagnement des structures**
    - Un **forum des dirigeant.es** a été organisé en janvier 2024. Il a réuni des dirigeant.es de 60 clubs.
    - Une **réunion de rentrée** a été instaurée, pour présenter les différents programmes de la FFA et faire un focus sur les nouveautés.

- **La pérennisation et la finalisation du programme Aviron Égalité 2024**

Le programme Egalité, qui concerne: L'accès des femmes aux postes à responsabilité dans la direction des structures, l'encadrement et l'arbitrage a été décliné selon le plan prévu tout au long du cycle:

- Des **études quantitatives** sur chaque public ont été réalisées et publiées
- Des **études qualitatives** également, la dernière sur l'arbitrage est prévue pour début 2025
- **Des remédiations** ont été proposées:
    - Création d'un **club des dirigeantes**

- Création d'un **programme d'accompagnement** des structures
- Mise en place de **Communautés de Pratique**
- Lancement d'une **campagne de communication sur le sexisme ordinaire**

- **La rénovation Label Ecole Française d'Aviron**

- **L'action dans le cadre du Plan de prévention des violences**
  - 9 dossiers traités

- **Le Projet Water Wardens by Rowing**

Le projet, soutenu par l'Union Européenne et mené en partenariat avec World Rowing a pour objectif de:

- D'éveiller les consciences et rendre chaque acteur de l'écosystème aviron responsable
- De préserver le milieu aquatique support de la pratique de l'aviron
- D'observer l'évolution de la pratique en lien avec les aléas climatiques

Il a permis de créer des événements et d'avoir les moyens de créer des outils sur la thématique de la protection de l'eau. Il était organisé autour de 4 axes:

- **L'accompagnement des organisateurs d'événements** internationaux (conférence sur le thème de l'eau, stand d'animation, soutien à la mise en place d'actions éco-responsables, théâtre d'animation, expositions)
- La **création d'outils pédagogiques** (Kit Avi'Nature, formation Avi'Nature, expositions)
- La création d'une **application d'observation des conditions climatiques** permettant d'évaluer, sur chaque site, le nombre de jours où la pratique n'a pas été possible ou restreinte
- La mise en place d'une **conférence finale** avec invitation de tous les organisateurs d'événements d'European Rowing.

Ce pôle coordonne aussi pour l'ANS, le déploiement annuel du PSF qui , après les augmentations covid est venu se stabiliser positivement par rapport à 2020 à **1 198 000 euros en 2023 et 1 201 500 pour 2024**. Ces fonds étant destinés, comme vous le savez, au financement régional de nos actions de développement.

3- Pôle Performance (coordonné en fonction des collectifs et des services par Jürgen Grobler, Charles Delval, Yannick Schulte, Yvonig Foucaud, Sébastien Tant, Samy Barathay et Christine Gossé)

Pour rappel, la stratégie HN/HP 2021/2024 se déclinait autour de trois programmes :

- **Le programme Ambitions 2024 OLY** qui a pour vocation pour le groupe olympique de **relancer une dynamique, et monter en puissance tout en gérant l'urgence**
- **L**e programme Ambitions 2024 **PARA** qui engendre une volonté de **spécialisation et d'optimisation pour préparer les JP de Paris**
- **Le programme Génération 2024-2028** qui a la responsabilité d'adapter et d'anticiper la préparation de la génération 2028

Nous étions en 2024 sur une année d'**optimisation de la méthode** après avoir porté en 2022 et 2023 d'**importantes évolutions structurelles** afin d'accompagner la mise en œuvre de nos différents objectifs. Cette démarche nous a permis, cette année, de **venir conclure notamment pour la partie olympique et paralympique une forte montée en puissance de notre organisation et de nos méthodes sur l'accompagnement de la performance.**

3.1- Suivi socioprofessionnel des SHN

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la finalisation de notre **plan d'accompagnement social pour les sportifs de haut niveau (SHN)** nous a permis, en trois ans, de mettre en œuvre **34 contrats d'insertion professionnelle (CIP) et convention d'aménagement à l'emploi (CAE)**. Parmi les bénéficiaires, on compte **18 femmes et 16 hommes**.

Sur la dernière année des JOP, **98 % de nos athlètes étaient engagés sous contrat avec une entreprise**, à l'exception des étudiants, qui ont été soutenus par des aides sociales spécifiques. C'est une avancée majeure et un résultat significatif en matière d'accompagnement global de nos SHN. **A titre d'exemple nous avions 19 CIP en 2021 l'année des JOP à Tokyo.** soit une **augmentation de 79%**. A noter aussi que 40 athlètes ont bénéficié d'un accompagnement financier en 2024, 15 athlètes (liste élite) pour 124 843 €, 11 athlètes (liste seniors) pour 66 480 € et 14 athlètes (liste relève) pour 39 676 €. Au titre de la parentalité, 6 532 € ont été versés en 2024 et 19 729 € au titre du soutien aux formations universitaires.

Dans le cadre des contrats avec les entreprises afin de libérer nos sportifs pour l'entraînement quotidien, les stages et les compétitions, **292 306 € ont donc été mobilisés pour financer et compenser les manques à gagner de l'employeur.** C'est 58 000 € de plus qu'en 2023 **(soit + 24 %)** et 143 000 € de plus qu'en début d'olympiade.

En définitive, en 2024 c'est un montant de 522 706 € qui aura été réservé pour l'accompagnement de nos athlètes hors primes de résultats et contrats d'images individuels. Nous comptabilisons 26 athlètes (OLY et PARA) dont les revenus brut / an auront été **supérieurs à 40 K€ en 2024**

3.2- Programme Génération 2024/28

Chez les U19 avec **une médaille de bronze en W4+ au championnat du Monde, nos objectifs ne sont pas atteints. Néanmoins, il est intéressant de souligner certains points :**

- **4 bateaux sur 6 sont en finale mondiale.** Ce qui représente **67% de la flotte.** A titre d'exemple, nous étions à **71% de bateaux en finale en 2023** avec un bateau de plus.
- **Sur ces 6 finalistes 2 bateaux termine à la 4ème** place dont 1 à 49 centièmes de la médaille

Un grand bravo à **Lou, Daphne, Lola, Nina, barreuse, Baia, entraîneur, Mickaël Marteau** pour leur magnifique médaille d'argent **en W4+**

Chez les U23 une **belle dynamique s'est installée depuis 2 saisons.** Au final, sur **12 bateaux inscrits, 10 rentrent en finale A**, **4 sont médaillés** (bronze). Le **BLM2X** composé de **Cornelus Palsma** et **Antoine Lefebvre**, entraîneur **Adrien Druenne**, le **BLW2-** avec **Lea Herscovici** et **Fleur Vaucoret**, entraîneur **Gaëlle Buniet**, le **BM4+** avec **L**ouis, Awen, Lucas, Gregoire, Lucie, entraîneur **Julien Valla** et **le BW2X** avec **Elea Cloutier** et **Rose Gallen**, entraîneur **Anthony Lalande**.

Nous sommes à l'objectif au niveau du nombre de médailles et nous **dépassons largement nos objectifs en termes de classement PO** avec une 3ème place pour un objectif de 6ème.
Il nous manque toujours un niveau supérieur de médaille pour atteindre notre objectif au classement des médailles. Le potentiel est là notamment lorsqu'on regarde les 3 4ème places du M4-, du W2X et du BW4-

En conclusion sur le cycle olympique du programme Génération 2024/2028 nos objectifs de relance sur l'accession haut-niveau des jeunes sont atteints avec le déploiement d'un nouveau programme "Row to olympics" sur les aspects de développement et de fidélisation. Sur la performance, avec le match France-Grande-Bretagne qui aura par deux fois durant l'olympiade vu la victoire de la France. Une première depuis plus de 10 ans.
Concernant les U19, sur la Coupe de la jeunesse, la France se classe sur le podium des nations participantes à chaque saison. **Sur les championnats du monde**, les **objectifs sont atteints en 2021** avec **5 médailles**, quasi atteints concernant le classement général des nations **sur les autres années mais pas atteint sur le classement des médailles.**

Dans notre volonté de préparer d'ores et déjà les JO de 2028, **les objectifs fixés sur l'olympiade sont atteints en U23** avec en 2023 et 2024, l'équipe de France en 3ème position au classement général des nations au championnat du Monde U23

3.3- Programme Ambitions 2024 OLY

Au niveau olympique et par rapport à notre histoire, la fédération française d'aviron avait pour ambition de pouvoir **remporter 3 médailles**

Dans un contexte post Tokyo d'urgence, de besoin de changement et de relance de dynamique l'équipe de France connaissait la difficulté de l'enjeu. Cette olympiade nous aura demandé beaucoup de **changement** par rapport à notre **situation de départ. Elle nous aura aussi, sur un collectif restreint, demandé beaucoup de capacité d'adaptation suite aux nombreux aléas de santé** que nous avons dû gérer.

Nous repartons de ces JO sans médaille. C'est brutal mais c'est la réalité du haut niveau

- 5ème en W2X
- 7ème en LW2X
- 7ème en LM2X
- 8ème en M4-
- 8ème en M2X

Ces 5 projets entrent néanmoins en finale olympique. Ils auront aussi sur le cycle remporté

Pour le W2x
-2 médailles en Coupe du Monde

Pour le M2x
-1 titre champion du monde

Pour le LW2x et LW1x
-2 médailles aux championnats d'europe
-Coupes du monde: 5 médailles
-1 victoire à la régate finale de qualification olympique en mai 2024 devant les futures médaillées de bronze de Paris

Pour le LM2x et LM1x
-1 titre champion d'Europe + 1 médaille de bronze (LM1x)
-7 médailles en CM dont victoire à la Coupe du Monde de Lucerne en 2023
-1 victoire à la régate finale de qualification olympique en mai 2024 devant les futurs médaillés de bronze de Paris

Pour le M4-
-Championnat d'Europe: 2 médailles de bronze en 2023 et 2024
(6 finales internationales)

Le résultat global semble loin de l'objectif. **Dans le détail il ne l'est pas tant que ça. Sur cette fin de JO**, il est clair maintenant que nous avions à minima le potentiel de **2 médailles** notamment sur nos bateaux PL et le potentiel de rentrer **4 bateaux en finale**. Sur ce dernier point, il est important de rappeler que 2 de nos bateaux manquent cette qualification pour 7 et 60 centièmes.
Du potentiel mais pas de marge. Je l'avais annoncé dès 2021. Nous ne pouvions pas nous permettre de ne pas être au rendez-vous avec le LW2X, le LM2X et le M2X.

Évidemment nous ne nous satisfaisons pas de ces résultats. La stratégie sur cette olympiade était claire suite à Tokyo. **Relancer une dynamique dans l'urgence pour garantir le maintien du niveau** coûte que coûte **malgré une génération 2024 peu présente et peu préparée en amont.**
Beaucoup de travail a été réalisé. Dans tous les domaines de la performance, physiologique, biomécanique, diététique, psychologique, logistique. **Nous avons été accompagnés** comme jamais par nos **partenaires institutionnels et privés. Un des meilleurs entraîneurs du monde** est venu nous rejoindre pour apporter son expérience et mettre en place **une stratégie de relance dans l'urgence.**

Fait de constater que des JO à la maison ne se préparent pas en 3 ans.

Jurgen Grobler, le staff technique, les sportifs et moi-même prenons toute notre part de responsabilité dans cette olympiade. A ce titre et suite au débriefing réalisé par la FFA et par l'ANS nous pouvons relever les points suivants sont :

- Difficulté de gestion de l'état de forme le jour J
- Manque d'individualisation de la planification
- Adaptation au programme d'entraînement sur un temps court
- Pression au sein du staff et problématique de communication

Néanmoins, il me semble aussi important de souligner que les explications sont aussi plus profondes. Nous devons absolument prendre le temps de redynamiser nos sujets de base. Formation, détection, recrutement, développement des talents. Accompagnement des clubs sur les territoires pour revitaliser ensemble notre vivier. **Ce travail aurait dû être fait dès l'obtention des Jeux en 2017**

Ce dernier constat caractérise toute l'importance du projet de restructuration de notre haute performance et de notre haut niveau qui est en train de se finaliser et qui a été démarré en marge de la préparation de Paris, et orienté sur 2 axes :

- **Sur la haute performance :** la mise en place d'une centralisation de notre élite
- **Sur l'accession et le haut-niveau :** la mise en place d'une organisation territoriale des actions de détection, de recrutement et de formation.

Concernant la haute performance et la centralisation. L'année 2024 aura permis la mise en œuvre du projet. Pour faciliter **la prise de décision** sur son lieu d'implantation, **un cahier des charges** détaillant l'ensemble des besoins techniques et logistiques du CNE a été formalisé autour de **9 thématiques,** comprenant **62 critères d'évaluation**. Ce contenu aura été élaboré grâce :

- Aux réflexions menées au cours du débriefing de Tokyo par l'ensemble des cadres techniques de la fédération impliqués dans l'encadrement HN/HP de l'olympiade 2016-2021.
- Aux entretiens préalables d'état des lieux réalisés auprès des 5 responsables des Pôles France/Espoirs de la FFA et de 7 personnes référentes internes et externes à la FFA

Ce cahier des charges a été la base d'une évaluation technique chiffrée des 5 structures d'entraînement existantes de la FFA sur leur capacité à répondre au cahier des charges. Le poids de chaque critère a été déterminé à l'aide de la méthode de pondération par normalisation. Le contenu du cahier des charges et les coefficients de pondération ont été vérifiés et validés par un panel de 9 personnes référentes de la FFA. L'évaluation des sites potentiels en fonction du cahier des charges a permis de **sélectionner 2 sites finalistes, une étude de faisabilité a ensuite été réalisée.**

Cette étude s'est concentrée sur la capacité de chaque site à mettre en œuvre les critères évalués. La faisabilité de 32 critères principaux du cahier des charges ont été vérifiés et qualifiés.

Concernant l'accession et le haut niveau, le projet de restructuration s'est concentré autour de **3 objectifs :**

- **Accentuer** l'action de la **DTN** au plus près de clubs et des territoires
- **Optimiser** nos capacités de **formation/détection/recrutement**

- **Spécialiser** nos actions et **coordonner** les acteurs

Pour atteindre ces 3 objectifs, 3 actions ont été mises en place:

- **Mise en place d'une coordination zonale pour faire monter en puissance toutes les zones**
- **Mise en place d'un Manager Territorial du haut niveau par zone afin de** contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie HN/HP de la fédération sur la question de l'accession et du haut niveau sur le territoire d'une zone.
- **Mise en place des pôles France Relève et Pôle Espoirs.** Ces structures nationales intégrées au Projet de Performance Fédérale (PPF) sont les relais territoriaux du déploiement de la stratégie fédérale en matière de haut-niveau. Leurs actions prioritaires se concentrent autour de 2 axes :
    - **L'entraînement quotidien et l'aménagement des plans de formation** des meilleurs athlètes **U19/U23** sélectionnés pour intégrer la structure
    - **L'accompagnement des actions de détection, de recrutement et de formation sportive** de la zone en tant que centre de ressources

3.4- Programme Ambitions 2024 PARA

Au niveau paralympique, la saison s'est organisée dans la continuité de la paralympiade avec le déroulé la stratégie suite au débriefing de Tokyo (perfectionnement sportif, détection, classification). La saison est bien réussie malgré la forte montée en puissance que nous avions noté à la fin de la saison 2023. Il fallait rester vigilants

Nos objectifs étaient orientés sur :

- 2 médailles dont 1 en argent ou OR
- 4 bateaux en finale
- 4 bateaux qualifiés

Les objectifs sont atteints:

- 2 médailles dont 1 en argent ou OR > **2 bronze Nathalie Benoit passe à côté de l'argent pour quelques centièmes**
- 4 bateaux en finale > **5**

Avec 5 bateaux qualifiés sur 5 épreuves possibles, 5 bateaux en finale A, 2 médailles de bronze et une 2ème place stabilisée tout au long de la paralympiade au classement général des nations.

Ce sont de très bons résultats. Un grand bravo à Nathalie Benoit, grande dame de l'aviron paralympique qui obtient une troisième médaille paralympique.

Félicitations au 4+mi qui aura joué avec nos nerfs en arrachant une magnifique médaille de bronze. Bravo à **Margot, Candyce**, **Remy**, **Gregoire** et **Emilie**

J'ai bien entendu une pensée pour le staff technique de ce magnifique groupe coordonné par Charles Delval. Nous pouvons vraiment féliciter Frédéric Doucet entraîneur du 4+mixte, Loic Mariage entraîneur de Nathalie, Germain Pontois et bien entendu Charles.

3.5- Collectif sprint de plage - Beach Rowing Sprint (BRS)

Sur la pratique BRS, nous stabilisons notre performance dans les nations majeures de la discipline, néanmoins nous commençons à sentir fortement la montée du niveau. La reconnaissance de haut niveau de la discipline obtenue par la fédération et la finalisation de notre stratégie BRS réalisée en anticipation durant cette olympiade seront déterminantes pour contrecarrer cette évolution et obtenir des médailles en 2028.

Le collectif BRS de l'Équipe de France termine sa saison avec **2 médailles au championnat d'europe** chez les U19, une médaille d'Argent en CW1X avec Amaia IRAZOQUI et une médaille d' Argent en CM1X avec Hugo TARSITANO RENZETTI

1 médaille de bronze au championnat du monde senior avec le CMix4X+. Un grand bravo à Charlelie, Vincent, Gaia, Marine et Edwige. L'ensemble de ces bateaux accompagnés par la coordination d'Yvonig Foucaud et le suivi technique de Julien Housset et Matthieu Gameiro

4- Service Emploi et formation (coordonné par Virginie Telliez)

Sur les formations fédérales, l'année 2024 a vu une baisse du nombre de diplômés pour le niveau Initiateur (-25 %) et Initiateur Indoor (-22 %). À l'inverse, les formations spécialisées enregistrent une progression remarquable, notamment : Coach Aviron Santé (+100 %) et Coach Aviron Handicap (+250 %). Le niveau Educateur, bien que stable, nécessite un suivi attentif. Enfin, la formation Entraîneur avec 6 diplômés, doit être redynamisée. Au total **571 diplômes fédéraux auront été délivrés.**

Les formations professionnelles confirment une légère baisse des effectifs par rapport à n-1, notamment sur le BP JEPS. Avec **35 diplômés toutes filières confondues** (BP, DE, DES, CQP), l'année 2024 reste en deçà des attentes. Signal positif : record de candidates féminines à l'entrée du DE JEPS (7 sur 15). En revanche, le niveau constaté à l'entrée du DES JEPS alerte sur la nécessité de renforcer la formation continue.

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) poursuit sa mise en place, avec 17 pré-inscrits, 10 inscrits et 6 diplômés en 2024. Vrai diplôme d'animateur, il doit bien être positionné et présenté. Nous devons continuer à mieux le valoriser comme vrai tremplin vers l'encadrement associatif.

La migration vers la nouvelle plateforme de formation marque un tournant dans la digitalisation des parcours. Toutefois, son développement et son déploiement restent encore à finaliser.. Le potentiel est reconnu, mais l'appropriation par les équipes nécessite un investissement RH, une montée en compétences des formateurs et un pilotage resserré.

Sur les actions de l'organisme de formation nous pouvons recenser:

- La mise en place des tarifs différenciés depuis septembre 2023 : meilleure mobilisation des financements, maintien de l'accessibilité bénévole

- 7 formations proposées pour 11 sessions effectuées et 116 personnes formées (80% de bénévoles/ 20% de professionnels)
- Une certification Qualiopi renouvelée pour 3 ans.

L**'année 2024 a aussi permis de recenser et valoriser les professionnels en activité au sein des structures.** L'analyse qualitative demeure incomplète en raison du manque d'outils de recueil des données et de temps. Cette action interroge le modèle économique des clubs, la place de l'éducateur sportif, la formation des dirigeants, et les conditions d'engagement durable. Un constat majeur émerge, la pénurie d'encadrants est multifactorielle : manque de lisibilité des parcours professionnel et des missions, absence de valorisation. Deux priorités stratégiques s'imposent : accompagner la structuration des clubs et faire émerger la vocation d'encadrement dans les clubs..

Ce bilan 2024 témoigne d'une filière formation en mutation, confrontée à des enjeux de simplification, de renouvellement et de structuration. Il appelle à une vision fédérale claire, centrée sur les clubs, les encadrants de terrain, et la qualité des parcours proposés.

5- Service compétitions nationales (coordonné par Alexandre Huss)

Le service compétition aura pu porter cette année une **belle saison nationale** avec la coordination et l'accompagnement des comités d'organisation de **10 championnats**

A ce titre, nous pouvons souligner le **succès** du nouveau format du **championnat de France longue distance**, les **records de participation sur le MAIF indoor**

6- Pôle Marketing et Communication (coordonné par Pauline Parsy)

L'année 2024 a représenté un moment charnière pour la stratégie de visibilité et de rayonnement de la Fédération Française d'Aviron. Dans le sillage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le pôle Marketing et Communication a su conjuguer anticipation, activation terrain et structuration digitale pour faire de cette échéance un catalyseur de développement et d'image pour la discipline.

Dans le cadre de Paris 2024, une attention particulière a été portée à l'**optimisation de l'activation à destination de nos partenaires principaux**. Cette refonte a permis une meilleure lisibilité des engagements, une activation plus stratégique des droits de visibilité, et un alignement renforcé avec les valeurs fédérales.
Parallèlement, le **Rowing Business Club Paris 2024**, lancé dans cette dynamique, a atteint **92 % de ses objectifs** financiers avec un total de **50 000 euros collectés**. Ce dispositif innovant a permis de rassembler entreprises et mécènes autour du projet olympique de l'aviron français, dans une logique de convergence entre sport et engagement sociétal.

L'année 2024 a vu aussi le déploiement de plusieurs **plans de communication**, répondant chacun à des cibles, des temporalités et des finalités spécifiques :

- **Plan E-Row** : mise en valeur du dispositif numérique d'initiation à distance, au croisement de la santé, de l'innovation et de la pratique grand public.
- **Plan structures** : accompagnement des clubs et des ligues dans leur communication institutionnelle, via des ressources mutualisées, des kits visuels et un suivi dédié.

- **Plan rentrée** : campagne nationale de relance de la pratique
- **Plan recherche de partenaires** : stratégie ciblée B2B pour renforcer la base des mécènes et sponsors.
- **Plan sexisme ordinaire** : campagne de sensibilisation et de prévention menée au niveau national, avec relais locaux, pour lutter contre les discriminations et favoriser un environnement de pratique inclusif.

Le bilan 2024 du pôle Marketing & Communication témoigne d'un **changement d'échelle dans l'ambition et la capacité d'activation** de la Fédération Française d'Aviron.
À la faveur de Paris 2024, la fédération a démontré sa faculté à porter une communication agile, inclusive, structurée, et profondément liée à son territoire de pratique.
L'année 2025 devra s'inscrire dans cette continuité, en capitalisant sur les outils créés et les liens tissés.

7- Projets transverses 2024

Refonte du site internet fédéral

2024 a vu la **finalisation de la conception du nouveau site internet** de la FFA. Plus ergonomique, plus orienté usagers (licenciés, clubs, partenaires), il devient désormais un levier essentiel de communication, de valorisation et de service.

Transition de l'intranet fédéral

La fédération a également dû faire face à la **migration contrainte de l'intranet système GOAL vers EXALTO**, imposant un transfert massif de contenus, une réorganisation des accès, et une phase d'appropriation technique. Ce mouvement a mobilisé les équipes en profondeur, tout en soulignant la nécessité de formations internes renforcées à l'outil.

Déploiement du Projet P24 — Paris 2024

Coordonné par Erell Le Minez et Vanessa Lété, le **Projet P24** a structuré l'ensemble des actions FFA en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Son ampleur inédite a fédéré l'ensemble des pôles et services de la fédération.

Chiffres clés et actions réalisées :

- **2 relais collectifs** de la flamme olympique.
- **2 sites d'animation** labellisés pendant les Jeux.
- **2 212 billets** pour des sessions d'aviron **offerts par la FFA et le ministère des Sports**.
- **12 000 visiteurs accueillis** sur le **Pavillon Aviron** (Archifolie), en partenariat avec l'École d'Architecture de Nancy.
- **13 200 initiations** à l'aviron sur l'eau ou sur ergomètre, entre le 27 juillet et le 3 août. **300 contacts** de personnes intéressées par une inscription en club.
- **1 direct national sur France 2** et **10 minutes d'exposition sur Télématin**.
- **1 Pavillon expérientiel**, lieu d'immersion et de découverte, construit en collaboration avec de jeunes architectes.

Mobilisation humaine exceptionnelle :

- **37 personnes mobilisées** pendant les Jeux :
    - 23 salariés,
    - 7 cadres techniques,
    - 4 bénévoles,
    - 3 élus.
- **Plus de 3 000 heures de travail** ont été enregistrées durant les seules périodes olympiques, hors phase de préparation.

Cette activation a permis à l'aviron d'atteindre une visibilité sans précédent auprès du grand public, de créer un capital sympathie durable, et de poser les bases d'un **héritage structurant pour les clubs**.

7- Budget

Au niveau budgétaire et sur transformation du modèle économique, **nos ressources propres** se sont installées dans une **augmentation régulière** et pérenne tout au long de l'olympiade avec une **hausse de 48% de 2021 à 2024.** Dans le cadre du projet fédéral et de sa déclinaison opérationnelle, l'objectif de réduire la dépendance de la FFA au subventionnement commence à avancer progressivement.
En témoignent les avancées significatives sur les modèles économiques de certains de nos championnats de France comme le championnat de France Master, à l'équilibre en 2023, et en léger bénéfice en 2024 et le championnat Indoor en léger excédent en 2024.
Une évolution continue de 2021 à 2024 du budget des partenariats privés de 42% passant de 507 000 EUR à 721 000 EUR. Par contre, un sponsor principal supplémentaire reste un objectif vital qui n'a malheureusement pas encore été atteint. Nous devons continuer nos efforts.

Cette période reflète donc une augmentation du budget de la fédération de 35% qui souligne notre volonté forte et celles de nos partenaires institutionnels et privés, malgré le contexte socio-économique, de nous donner les moyens de répondre aux attentes et aux enjeux.

V- PERSPECTIVES 2025

Il est temps maintenant d'embarquer pleinement cette **nouvelle olympiade et paralympique** avec **une nouvelle gouvernance**. Une quadriennale qui sera encore une fois **passionnante, orientée autour d'enjeux comme, l'emploi et la formation, nos offres sportives compétitives, loisirs, le développement des licences dans nos très jeunes catégories, de J10 à J14. Continuer à travailler sur nos modèles de développement grand public et rémunérateur et bien entendu transformer notre nouvelle stratégie du haut-niveau et de la haute performance**. Nous pourrons en reparler tout à l'heure en abordant notre nouveau projet fédéral 2025-28.

Pour conclure, je souhaitais remercier :

- **nos 421 clubs,** nos **78 comités départementaux,** nos **17 ligues** pour leurs actions du quotidien auprès de nos licenciés.
- nos partenaires **privés** et notamment, principaux, **la MAIF et la CNR** - **institutionnels** (état, mouvement sportif et collectivité territoriale) toujours là à nos côtés pour porter les couleurs et les actions de l'aviron français.

- plus personnellement pour conclure ce cycle, remercier **le comité directeur et le bureau** fédéral sortants pour leur confiance durant cette olympiade.
- **l'ensemble des collaborateurs de la fédération** pour leur engagement sans faille.
- Enfin **une pensée spéciale** pour **les cadres techniques de la Direction Technique Nationale** pour leur **expertise**, leur **implication e**t leur **passion** pour notre sport

La Direction Technique Nationale et la Direction Générale restent à votre service au quotidien.

Je vous souhaite une excellente AG et une excellente saison 2025 et je vous remercie de votre attention.

Sébastien VIEILLEDENT
Directeur Technique National
Directeur Général

RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2024

Assemblée Générale ordinaire du 15 mars 2025

L'exercice 2024 se solde par un résultat négatif de 108 262 € et après imputation des déductions fiscales.

Un crédit d'impôt recherche de 65 071 € et un droit de berceau de 7 405 € et divers petits dons conduisent à un crédit d'impôt de 73 076 €.

La trésorerie disponible au 31/12/2024 était de 2 778 837 € ce qui représente 120 jours de fonctionnement.
A noter un accroissement de la trésorerie de 497 000 € du à la perception du 600 000 € d'acompte de subventions pour les travaux du siège.

Les faits marquants de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Stabilisation du nombre des licences et des produits associés pour un montant de 2 154 980 €.
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, ayant conduit à un investissement important en terme de RH, billetteries et frais associés pour un montant de 141 666 € et des recettes exceptionnelles pour un montant de 131 628 € (appel d'offre location bateaux à moteur + club entreprise 36 000 € + parcours de la flamme 12 000 €).
- Un budget global réalisé à hauteur de 9 046 017 € stable par rapport à 2023 (8 933 613 €).
- Un emprunt de 200 000 € a été souscrit pour une durée de 20 ans pour le financement des travaux de réhabilitation du pôle de Lyon (avec nantissement rémunéré de 90 000 €).
- Les réévaluations des produits licences, affiliations, droits d'engagements opérés depuis 4 ans ont permis une diminution de 50% du déficit structurel.
- Notre taux de dépendance aux subventions publiques est de 46% en 2024 alors qu'il était de 55 % en 2020 soit un gain de 9%.

1/ Charges

• Fonctionnement fédéral

- Les diverses réunions statutaires du comité directeur, bureau fédéral, des commissions se sont tenues très majoritairement en distanciel réduisant de fait les coûts.
- La masse salariale à hauteur de 1 432 868 € pour le personnel fédéral.
- Un suivi rigoureux des notes de frais a conduit à des économies significatives (20 K€)

Au global, ce poste budgétaire est réalisé à hauteur de 915 931 € pour un budget voté à hauteur de 1 223 222 € après affectations.

• Structuration FFA et projet de développement

L'ensemble des actions ont été menées et restent conformes au budget voté (scolaire, indoor, santé, mer, développement durable…). Hors bateaux innovant décalés sur 2025.
A noter que l'aide aux TSR, qui est ventilée sur diverses actions, a été de 186 467 €.

Le financement des championnats et coupe des Régions 2024 ont coûté 454 766 € pour des encaissements de droits d'engagement à hauteur de 327 000 €.

• Pôle haute performance

L'ensemble des stages et déplacements des équipes de France s'est déroulé conformément aux prévisions.
A noter, grâce à un excellent travail d'anticipation du service, le budget voté a été réalisé. Sur ce poste, nous subissons de plein fouet les augmentations des couts d'hébergements et transport (20% sur certains hébergements et transports)
L'ensemble des coûts est de 4 718 452 € pour un budget initial de 4 689 112 €.

• Pôle haute performance - médical

Un budget réalisé pour 306 916 € pour un budget de 328 925 €. Une légère différence due principalement à la difficulté de trouver des médecins disponibles pour encadrer les différents stages des équipes de France, malgré la mise en place d'astreinte pour les médecins.

• Promotion des métiers du sport - Formation
Une poursuite cette année de l'ensemble des formations avec une réalisation à hauteur de 285 555 €.

L'ensemble des charges analytiques représente 8 556 693 €, et 9 046 017 € en comptabilité générale après imputation des dons et mécénats de compétences.

2/ Produits

Comme déjà évoqué, une stabilisation des recettes licences et affiliations pour un montant de 2 154 980 €.

• ANS – Contrat de développement :
Concernant le contrat de développement, celui-ci est à 439 600 € dont 30 000 € pour la formation des métiers du sport. Pour rappel, ce montant est fixé sur l'olympiade avec l'ANS et toute éventuelle suppression d'actions entraînerait la perte de subventions liées à ces actions.

Les recettes liées aux engagements sur les différents championnats nationaux ont été de 327 000 €.

• ANS – Contrat de performance :
Celui-ci a été établi en 2024 pour un montant de 3 391 000 € dont 230 766 € pour le financement du pôle médical.
Plusieurs avenants ont été négociés par la DTN pour le financement de J. Grobler, plan coach et de la MAP et Paris 2024.
Au global, le pôle haute performance a été financé par l'ANS à hauteur de 3 358 428 €.

• ANS – Matériel lourd :
Au cours de l'exercice 2024, nous avons acquis pour 530 880 € de matériels lourds (bateaux, véhicules, pelles…) pour un financement de l'ANS de 280 000 €.
A noter, qu'il a été revendu à nos structures différents bateaux pour un montant de 133 425 €.

• Partenariats :
MAIF : 208 333 €
CNR : 260 000 € plus 100 000 € mécénat pour les clubs de la Vallée de Rhône.
Divers partenaires : 123 000 €

. Mécénats :
- Valorisation des 19 bateaux mis à dispositions par FILIPPI pour une valeur de 47 322 €
- Valorisation des Mécénats de compétences pour un montant de 270 606 € (voir annexe)

Le total des produits analytiques s'élève à 8 448 428 €.

• Valorisation des contributions volontaires et du bénévolat :
- La mise à disposition gracieuse correspond à la valorisation des CTS (40) nommés auprès de la FFA sur une même base de 30 € de l'heure soit la somme de 1 928 400 €.
- La mise à disposition gratuite des installations est une estimation des coûts potentiels que nous aurions dû honorer pour la location de diverses salles de réunions, bassins de compétitions pour un montant de 140 000 €.
- Le recensement du bénévolat sur 2024 représente 22 565 heures, valorisées à un taux unitaire de 30 € correspondant au coût moyen d'un éducateur sportif chargé (salaire de référence 2 500 € brut par mois) soit au total 676 950 €.

Au total ces valorisations représentent 2 748 350 € soit 30% des charges d'exploitation.

• Aides personnalisées aux athlètes :
- Un montant de 230 400 € dédié aux athlètes a été octroyé sur 2024 via le CNOSF. Ces montants sont hors comptabilité.
- Les Conventions d'Insertion Professionnelle pour 2024 s'élèvent à 292 306 € pour 18 athlètes.

3/ Résultat 2024 et affectation

Le résultat 2024 d'exploitation est négatif de 215 167 €.
Ce résultat est compensé par un résultat financier de + 41 558 € et un crédit impôt de 73 076 €. Ce qui ramène le résultat net à – 108 262 €.

Proposition d'affectation :
- Résultat 2024 : - 108 262 €

Affectation au poste « FONDS PROPRES » autres réserves :
- Avant affectation du résultat 2024
- Affectation du résultat 2024 - 108 262 €

Ce qui portera les poste « FONDS PROPRES » à 1 008 778 € après affectation du résultat.

4 / Perspectives et avenir

A ce jour, nous devons rester très prudents sur cette année 2025.
L'analyse des ressources fédérales depuis 2012 met en évidence :
Une analyse des ressources propres de la FFA met une nouvelle fois en évidence un déficit structurel des fonds propres en actions non subventionnées, ce qui se traduit par un résultat d'exploitation déficitaire de 215 167 €.
L'ensemble de ces actions, aides TSR, championnats, assurances, fonctionnement représentent 3 297 000 € des recettes de 3 061 000 soit un déficit structurel de 236 K€.

Nos recherches pour trouver de nouvelles ressources perdurent notamment à travers la recherche de nouveaux partenaires privés pour avoir les moyens de nos ambitions. Il est impératif de modifier notre modèle économique en initiant une approche plus commerciale de nos activités.

Une gestion rigoureuse reste impérative.

Enfin, permettez-moi de remercier les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce bilan 2024, le personnel comptable de la FFA, notre commissaire aux comptes de la société AUDIT FRANCE représentée par Mr RAMBEAU, la direction technique nationale, ainsi que nos vérificateurs aux comptes, M. BROQUET et G. BOYER.
Je remercie également l'ensemble du personnel fédéral, des cadres techniques et mes collègues du bureau et du comité directeur.

François BANTON
Trésorier Général

BILAN

ACTIF	31.12.2024			31.12.2023	PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	1 117 040	1 123 496
Terrains	500 000		500 000	500 000	Résultat de l'exercice	-108 262	-6 456
Constructions	2 228 665	1 779 663	449 001	500 200	Subventions d'investissement	3 157 256	2 903 256
Matériels d'activités	5 837 484	5 009 338	828 146	836 918	Total	**4 166 034**	**4 020 296**
Autres immobilisations corporelles	1 200 888	1 069 640	131 247	179 571	***FONDS DEDIES & PROVISIONS***		
Immobilisations en cours	237 363		237 363	224 415	Fonds dédiés	45 457	70 210
Autres prêts et titres immobilisés	10 967		10 967	10 967	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	1 087		1 087	1 087	Provisions pour charges	150 099	240 252
Total	**10 016 453**	**7 858 642**	**2 157 811**	**2 253 158**	Total	**195 556**	**310 462**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	11 880		11 880	21 000	Emprunts et dettes assimilées	250 394	300 536
Usagers - clients	112 218		112 218	113 019	Fournisseurs	590 406	592 667
Comptes courants Réseau					Dettes fiscales et sociales	367 295	301 575
Autres créances	2 083 748	9 600	2 074 148	2 488 813	Comptes courants Réseau	214 212	420 001
Charges constatées d'avance	60 764		60 764	128 965	Autres dettes	57 517	47 002
Trésorerie	2 778 837		2 778 837	2 284 804	Produits constatés d'avance	1 354 243	1 297 221
Total	**5 047 447**	**9 600**	**5 037 847**	**5 036 601**	Total	**2 834 068**	**2 959 002**
Total	**15 063 899**	**7 868 242**	**7 195 658**	**7 289 760**	**Total**	**7 195 658**	**7 289 760**

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2024** qui dégage un déficit de **108 261.58 €**.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.
Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : L'association dite Fédération Française d'Aviron (FFA) depuis le 6 juillet 2013, fondée en 1890 sous l'appellation Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA), reconnue d'utilité publique par décret du 1er mars 1922, a pour objet l'organisation et la promotion de la pratique de l'aviron, de la rame (appelée aussi aviron à banc fixe) et de l'aviron indoor (appelé aussi rameur d'intérieur).La fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. Elle assure les missions qui lui sont dévolues par le code du sport. Elle a son siège à Nogent sur Marne (94).

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice est marqué par :

- Les licences et affiliations ont été recalées sur leur période de validité soit du 1er septembre au 31 aout de l'année suivante : Ainsi pour régulariser, un tiers (période du 1er septembre au 31 décembre) des produits des licences et affiliations 2023/2024 perçu ont été comptabilisé sur l'exercice 2023 pour un montant de 628 852,47 € et les charges correspondantes, reversements aux Ligues Régionales et Comités Départementaux, pour un montant de 102 409 € ;
- Subventions d'investissement pour la rénovation du siège Fédéral s'élève à la clôture à 2 600 000 € : ANS 1 000 000 €, REGION IDF 1 000 000 €, Conseil Départemental 94 300 000 € et Métropole Grand PARIS 300 000 €.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.
Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du point 1 des faits caractéristiques de l'exercice.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains	500 000,00			500 000,00
Constructions et agencements	2 228 664,73			2 228 664,73
Matériel d'activité	5 652 781,15	530 879,80	346 177,08	5 837 483,87
Matériel de transport	748 637,10	6 826,61		755 463,71
Matériel informatique	305 043,91	21 708,26	3 140,38	323 611,79
Mobilier de bureau	121 812,12			121 812,12
Travaux en cours	224 415,12	12 947,88		237 363,00
Total	**9 781 354,13**	**572 362,55**	**349 317,46**	**10 004 399,22**

b) Tableau de variations des amortissements

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Part Caisse d'Épargne	**16,00**		16,00
Parts Sport Voyages International	**3 800,00**		3 800,00
Parts Base Temple	**7 128,50**		7 128,50
Part CMSO	**22.00**		22,00
Dépôts et cautionnements	**1 087,00**		1 087,00

3. Stocks

Stocks de marchandises	**11 879,75**

4. Structures affiliée et Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Structures affiliées Usagers	112 218,06		112 218,06
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	**112 218.06**		**112 218.06**

5. Autres créances

Fournisseurs - Acomptes versés	45 737,10
Avances permanentes	36 500,00
Tickets restaurants	5 010,00
Subv. Invst à recevoir Tvx FFA	1 775 000,00
Subv. à recevoir exploitation	99 588,70
Impôt sur les bénéfices	76 676,00
Tva déductible 20 % prorata	190,00
Crédit de tva à reporter	14 409,00
Tva sur factures non parvenues	141,32
COSMOS Aides	1 715,00
BOURSE CNOSF	10 967,76
Débiteurs Divers Avances Elus	9 600,00
Divers-produits à recevoir	8 213,16
Dépréciations Comptes Débiteurs	-9 600,00
	2 074 148.04

6. Charges constatées d'avance

CCA Diverses	**60 763.99**

7. Trésorerie

CE COMPTE PRINCIPAL	442 494.08
CE C.A.T	390 000,00
CE OEUVRES SOCIALES (CSE)	1 340,08
CE LIVRET A	78 521,51
CE LIVRET B	41 088,98
CE LIVRET ASSOCIATIS	1 805 231,87
CREDIT MUTUEL SUD OUEST	2 470,51
Intérêts Courus à recevoir	14 260,00
Caisse ffsa	630,33
Caisse devises	2 799,42
	2 778 836.78

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Autre réserve	1 123 495,86		6 456,16	1 117 039,70
Total Fonds Propres	**1 123 495,86**		**6 456,16**	**1 117 039,70**

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Matériel Technique ANS 2019	100 000,00		2 078,89	2 078,89	
Matériel Technique ANS 2020	115 585,11		26 899,34	22 644,40	4 254,94
Matériel Technique ANS 2021	405 893,98	25% à 50%	146 630,35	93 317,97	53 312,38
Matériel Technique ANS 2022	334 822,05	25% à 50%	209 848,64	83 669,72	125 871,17
Matériel Technique ANS 2023	264 111,00	25%	217 798,70	71 893,58	145 905,12
Matériel Technique ANS 2024	280 000,00		280 000,00	52 087,69	227 912,31
Réno ANS + CRIDF +CD94 +MGP	2 600 000,00		2 600 000,00		2 600 000,00
Total	**3 787 192,97**		**3 482 948,17**	**325 692,25**	**3 157 255,92**

3. Fonds dédiés issus de subventions d'exploitation

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	130 252,00	19 847,00		150 099,00
Primes à la Performance JO 2024	100 000,00		100 000,00	
Ag2r	10 000,00		10 000,00	
Provisions pour charges	**240 252,00**	**19 847,00**	**110 000,00**	**150 099,00**
Autres créances	9 600,00			9 600,00
Dépréciations	**9 600,00**			**9 600,00**
Total	**249 852,00**	**19 847,00**	**110 000,00**	**159 699,00**

Dotations / reprises d'exploitation	19 847,00	110 000,00
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	**19 847,00**	**110 000,00**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	48 000,00
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	62 000,00
Total	**110 000,00**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective CCNS, la provision pour engagements de retraite, charges sociales comprises a été calculée de la façon suivante : Départ à la retraite du salarié à l'âge de 65 ans, pondération selon la probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (Table INSEE).

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt CE Rénovation Siège	200 000,00		200 000,00		200 000,00	
Emprunt CE du 17/11/2021 (1)	100 499,88	50 124,36	50 375,52	50 375,52		
Intérêts courus sur emprunts	36,29		18,19	18,19		
Découverts bancaires						
Total	**300 536,17**		**250 393,71**	**50 393,71**	**200 000,00**	

(1) Emprunt pour financer l'achat du matériel technique au taux fixe de 0.50% sur quatre ans.

6. Fournisseurs

Fournisseurs	573 323.73
Fournisseurs, factures non parvenues	17 082.72
	590 406.45

7. Dettes fiscales et sociales

Oeuvres sociales	1 146,37
Dettes prov. pour congés à pay	66 628,00
Person.-autres charges à payer	3 000,00
Personnel - CET	78 204,32
Sécurité sociale	68 843,48
AG2R LA MONDIALE Retraite Unie	20 988.97
Gan vie cadres	2 321,17
Malakoff Humanis Prévoyance	2 596,00
Organisme soc charg a payer	40 162,52
Charges Soc sur CET	39 102,16
Prélèvement à la Source (IR)	10 138,00
Taxes sur les salaires	2 020.00
Contribution AGEFIP OETH	32 044,00
Etat charges à payer	100,00
	367 294.99

8. Comptes courants créditeurs

Associations Affiliées FFA	4 100,00
Ligues régionales FFA	91 510.40
Comités Départementaux FFA	18 602.03
Structures affiliées - Charges à payer	100 000,00
	214 212.43

9. Autres dettes

Mécénat à recevoir	21 875,00
Divers-charges à payer	35 642.00
	57 517,00

10. Produits constatés d'avance

PCA Licences, Affiliations et Mutations (période du 1/01 au 31/08/2025)	1 350 271,34
PCA Indoor	3 972,00
	1 354 243,34

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations, licences, affiliations

	Exercice clos	Exercice précédent
Affiliations Club	130 215,00	123 870,00
Affiliations Club (période du 1/09 au 31/12/2023)		43 205,00
Licences Club	1 990 167,29	1 860 184,30
Licences Club (période du 1/09 au 31/12/2023)		579 535,47
Droits de mutation	21 359,33	18 720,00
Droits mutation (période du 1/09 au 31/12/2023)		6 112,00
Total	**2 141 741,62**	**2 631 626,77**

2. Ventes de biens

	Exercice clos	Exercice précédent
Séances e.Row		1 422,36
Bonneterie	18 312,50	
Bimbeloterie	5 875,40	3 064,15
Vêtements sportifs	1 600,00	
Livres 2,10%	19 106,72	22 064,68
Livres 5,5%		47,40
Livres FFA	37,92	127,98
Moteurs Yamaha	51 824,68	103 623,40
Opération Matériel Ergomètres	61 446,00	75 490,80
Total	**158 203,22**	**205 840,77**

3. Prestations de service

	Exercice clos	Exercice précédent
Assurance IAS à reverser MAIF	33 949,55	15 910,02
Assurance individuelle Acident	20 567,17	
Titres Initiation	14 030,00	14 987,50
Label FFA	113,33	255,01
Formations fédérales	82 805,16	113 243,52
Partenariat Autres	65 000,00	120 497,63
Pensions athlètes	48 412,94	57 001,12
Droits d'engagements sur championnats	327 303,00	230 163,00
Locations diverses	70 615,00	
Autres prestations non soumis	125 511,54	147 115,72
Autres prestation soumis à TVA	12 288,00	28 705,00
Participation Frais ports sur ventes	1 056,82	1 493,86
Redevances sur ventes	3 975,21	1 866,80
Total	**914 295,88**	**731 239,18**

4. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères ANS	3 667 270,00	3 520 779,00
DRFIP	15 000,00	
Impact 2024	33 320,00	
Conseil Régional IDF	30 000,00	45 000,00
Conseil Régional AURA		350,00
Conseil Départemental 94	15 000,00	
CNOSF	1 000,00	5 375,00

CNOSF/OFAJ	17 059,50	13 137,00
Fédération Allemande RTO		28 247,00
MRP – Creps de Vichy		47 295,00
Fonds Européens WWBR	121 764,00	150 000,00
Fonds Dotation PARIS 2024		54 335,00
Aides à l'emploi	23 000,00	28 166,70
QP Subv. Investissement virée au résultat	325 692,25	308 194,30
Total	**4 249 105,75**	**4 222 879,00**

5. Dons et Mécénats

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Dons - Abandons de frais des bénévoles	18 413,00	17 254,00
Mécénat CNR	100 000,00	100 000,00
Mécénat VNF	15 000,00	22 900,00
Mécénat FILIPPI	47 322,00	47 322,00
Mécénat Hansen Marine	30 000,00	20 000,00
Mécénat ESSILOR QP	20 000,00	
Donation INCEPT	16 500,00	
Mécénat PROMEDIF	2 350,00	
Mécénat de compétence TSO	9 000,00	
Mécénat de compétence AXIMA	43 817,00	
Mécénat de compétence ATOS	44 819,00	
Mécénat de compétence SPIE	24 957,00	
Mécénat de compétence SAFRAN	110 638,54	97 446,05
Mécénat de compétence DIAGMA		38 010,39
Mécénat de compétence Média Aviron	27 400,00	16 150,00
Mécénat de compétence Doix Sophie		2 400,00
Mécénat de compétence JDS	4 600,00	
Mécénat de compétence LTV	5 275,18	
Dons Clubs supporters	426,00	
Mécénats divers		2 500,00
Total	**521 717.72**	**363 982,44**

6. Contributions financières

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Contribution MAIF	208 333,34	208 333,34
Contribution CNR	260 000,00	260 000,00
Total	**468 333,34**	**468 333,34**

7. Autres produits

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Produits divers de gestion courante	26 152,41	70 942,70
Pénalités perçues	3 000,00	3 360,00
Indemnités Assurance	24 612,78	47 167,77
Total	**53 765,19**	**121 471,47**

8. Aides financières

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Aides AIA	1 000,00	1 000,00
Aides aux clubs	135 193,20	138 929,80
Aides « moteurs Yamaha »	7 633,55	9 706,94
Aides « coques sécurité »	4 616,04	3 585,23
Aides aux Ligues et CD	585 303.97	577 095,62
Aides aux Ligues et CD (1/09 au 31/12/2023)		102 409,00
Primes à la performance	48 000,00	21 000,00
Total	**781 746.76**	**853 726,59**

9. Charges de personnel

	Total	Personnel FFA	Encadrement et vacataire medical	Cadre Technique
Impôts et taxes	**128 430,75**	96 360,62	2 693,43	29 376,70
Salaires	**1 576 967,49**	1 082 418,49	41 535,00	453 014,00
Charges sociales	**635 490,12**	436 195,59	16 737,87	182 556,66
Total	**2 340 888,36**	**1 614 974,70**	**60 966,30**	**664 947,36**

10. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors « Cadre Technique »)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres	2	2	3	3
Employés	15	14.9	19	18.90
Ouvriers	1	0.70	1	0.70
Encadrement médical	1	1	1	1
Total	**19**	**18.60**	**24**	**23.60**

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"Cadre Technique"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres Techniques mis à disposition	**40**	**40**	**38**	**38**

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Loyers restants dus :

Standard téléphonique (63 € x 25 mois)	1 575,00
4 Photocopieurs (3813 € x 15T)	57 195.00
Maintenance 4 Photocopieurs (126 € x15T)	1 890.00
	60 660.00

4. Autres engagements hors bilan

- Nantissement du CE livret B Caisse de 40 000 € à la suite de l'emprunt de 200 000 € contracté le 17/11/2021
- Nantissement Caisse Epargne d'un C.A.T pour 300 000 € à la suite de l'emprunt de 600 000€ contracté le 31/07/2023
- Nantissement Caisse Epargne d'un C.A.T pour 90 000 € à la suite de l'emprunt de 200 000€ engagé le 09/09/2024

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Les mises à disposition de Personnels et les mises à disposition d'équipements ou de prêt des structures d'accueil sont valorisés sur cet exercice à hauteur de **2 748350 €** :

Mises à Dispositions Gracieuses de Personnels	*en Heures*	*Valeur unitaire*	*Montant*
Equipe Technique Fédérale (40 CTS x 1 607 h x 30)	64 280	30 €	1 928 400
		Total	**1 928 400€**

Mise à Disposition Gratuite des Installations	*en Jours*	*Valeur unitaire*	*Montant*
Salles Réunions (500 € / journées - ex : 25 x 500)	30	500 €	15 000
Bassins Compétitions Nationales (5 000 € / jour)			
- Chpts Longue Distance - Macon	2	5 000 €	10 000
- Chpts Bateaux courts - Cazaubon 4 jrs	4	5 000 €	20 000
- Chpts UNSS – Brive 2 jrs	2	5 000 €	10 000
- Chpts Aviron Mer Dunkerque – 3 jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Aviron J18-J23 Libourne 2 jrs	2	5 000 €	10 000
- Chpts Beach Rowing Ajaccio – 3 jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Masters National Jeunes – Macon 3jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Sprints et J16 – Vichy 3 jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Btx Longs – Mantes 3 jrs	3	5 000 €	15 000
		Total	**140 000 €**
		TOTAL	**2 068 400€**

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Les heures des bénévoles sont valorisées sur cet exercice à hauteur de **676 950 €** :

Bénévolat	*en Heures*	*Valeur unitaire*	*Montant*
Vie Fédérale / Réunions Statutaires / Commissions	3 074	30 €	92 220
Travaux Administratifs et Comptable	4 172	30 €	125 160
Participations Manifestations Sportives	12 377	30 €	371 310
Accompagnement / Déplacements Évènements Sportifs	2 942	30 €	88 260
Divers-Représentations/Rayonnement/formation/communication	-	30 €	-
		***TOTAL** 22 565 Heures*	**676 950 €**

Valorisation : Coût horaire d'un salaire d'éducateur sportif, y compris charges sociales, soit : salaire brut mensuel 2500€ + 45% charges sociales et CP 30 €/h

c) Aides aux athlètes

- Des aides personnalisées aux athlètes ont été octroyées sur l'exercice pour un montant total de **230 400 €** via le CNOSF. Ces aides sont hors comptabilité.
- Les Conventions d'Insertion Professionnel pour 2024 s'élèvent à **292 306 €** pour 18 athlètes.

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 141 742	2 631 627
Ventes de biens	158 203	205 841
Prestations de service	914 296	731 239
Subventions d'exploitation	4 249 106	4 222 879
Dons et Mécénat	521 718	363 982
Contributions financières	468 333	468 333
Reprises sur dépréciations et provisions	110 000	1 456
Produits des cessions d'immobilisations	188 934	114 441
Utilisations des fonds dédiés	24 753	27 000
Autres produits	53 765	121 471
Total	**8 830 850**	**8 888 270**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	113 271	187 649
Variation de stock	9 120	2 730
Autres achats et charges externes	5 048 838	5 061 482
Aides financières	781 747	853 727
Impôts et taxes	142 534	109 958
Salaires	1 576 967	1 356 147
Cotisations sociales	635 490	534 790
Dotations aux amortissements	595 460	610 198
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	19 847	84 442
Valeurs comptables des immobilisations cédées	72 250	211
Reports en fonds dédiés		50 000
Autres charges	50 493	82 279
Total	**9 046 017**	**8 933 613**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-215 167**	**-45 342**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	41 558	13 517
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**41 558**	**13 517**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	7 728	2 077
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**7 728**	**2 077**
RESULTAT FINANCIER (II)	**33 830**	**11 440**
RESULTAT COURANT (I + II)	**-181 338**	**-33 902**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	-73 076	-27 446
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**-108 262**	**-6 456**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	2 068 400	2 036 190
Bénévolat	676 950	659 550
Total	2 745 350	2 695 740
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	2 068 400	2 036 190
Personnel bénévole	676 950	659 550
Total	2 745 350	2 695 740

audit france
commissariat aux comptes

FÉDÉRATION FRANÇAISE AVIRON

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

Siège social : 17 boulevard de la Marne
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
SAS au capital de 50 000 €
333 812 345 RCS Nanterre

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON
Siège social : 17 boulevard de la Marne
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 23 février 2025

audit france
Commissaire aux Comptes
Représenté par Christophe Rambeau

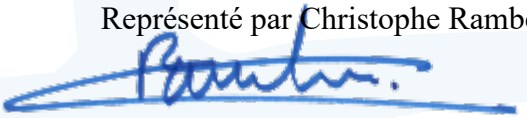

BILAN

ACTIF	31.12.2024			31.12.2023	PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	1 117 040	1 123 496
Terrains	500 000		500 000	500 000	Résultat de l'exercice	-108 262	-6 456
Constructions	2 228 665	1 779 663	449 001	500 200	Subventions d'investissement	3 157 256	2 903 256
Matériels d'activités	5 837 484	5 009 338	828 146	836 918	Total	**4 166 034**	**4 020 296**
Autres immobilisations corporelles	1 200 888	1 069 640	131 247	179 571	***FONDS DEDIES & PROVISIONS***		
Immobilisations en cours	237 363		237 363	224 415	Fonds dédiés	45 457	70 210
Autres prêts et titres immobilisés	10 967		10 967	10 967	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	1 087		1 087	1 087	Provisions pour charges	150 099	240 252
Total	**10 016 453**	**7 858 642**	**2 157 811**	**2 253 158**	Total	**195 556**	**310 462**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	11 880		11 880	21 000	Emprunts et dettes assimilées	250 394	300 536
Usagers - clients	112 218		112 218	113 019	Fournisseurs	590 406	592 667
Comptes courants Réseau					Dettes fiscales et sociales	367 295	301 575
Autres créances	2 083 748	9 600	2 074 148	2 488 813	Comptes courants Réseau	214 212	420 001
Charges constatées d'avance	60 764		60 764	128 965	Autres dettes	57 517	47 002
Trésorerie	2 778 837		2 778 837	2 284 804	Produits constatés d'avance	1 354 243	1 297 221
Total	**5 047 447**	**9 600**	**5 037 847**	**5 036 601**	Total	**2 834 068**	**2 959 002**
Total	**15 063 899**	**7 868 242**	**7 195 658**	**7 289 760**	**Total**	**7 195 658**	**7 289 760**

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 141 742	2 631 627
Ventes de biens	158 203	205 841
Prestations de service	914 296	731 239
Subventions d'exploitation	4 249 106	4 222 879
Dons et Mécénat	521 718	363 982
Contributions financières	468 333	468 333
Reprises sur dépréciations et provisions	110 000	1 456
Produits des cessions d'immobilisations	188 934	114 441
Utilisations des fonds dédiés	24 753	27 000
Autres produits	53 765	121 471
Total	**8 830 850**	**8 888 270**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	113 271	187 649
Variation de stock	9 120	2 730
Autres achats et charges externes	5 048 838	5 061 482
Aides financières	781 747	853 727
Impôts et taxes	142 534	109 958
Salaires	1 576 967	1 356 147
Cotisations sociales	635 490	534 790
Dotations aux amortissements	595 460	610 198
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	19 847	84 442
Valeurs comptables des immobilisations cédées	72 250	211
Reports en fonds dédiés		50 000
Autres charges	50 493	82 279
Total	**9 046 017**	**8 933 613**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-215 167**	**-45 342**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	41 558	13 517
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**41 558**	**13 517**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	7 728	2 077
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**7 728**	**2 077**
RESULTAT FINANCIER (II)	**33 830**	**11 440**
RESULTAT COURANT (I + II)	**-181 338**	**-33 902**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	-73 076	-27 446
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**-108 262**	**-6 456**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	2 068 400	2 036 190
Bénévolat	676 950	659 550
Total	2 745 350	2 695 740
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	2 068 400	2 036 190
Personnel bénévole	676 950	659 550
Total	2 745 350	2 695 740

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2024** qui dégage un déficit de **108 261.58 €**.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.
Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : L'association dite Fédération Française d'Aviron (FFA) depuis le 6 juillet 2013, fondée en 1890 sous l'appellation Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA), reconnue d'utilité publique par décret du 1er mars 1922, a pour objet l'organisation et la promotion de la pratique de l'aviron, de la rame (appelée aussi aviron à banc fixe) et de l'aviron indoor (appelé aussi rameur d'intérieur).La fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. Elle assure les missions qui lui sont dévolues par le code du sport. Elle a son siège à Nogent sur Marne (94).

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice est marqué par : Subventions d'investissement pour la rénovation du siège Fédéral s'élève à la clôture à 2 600 000 € : ANS 1 000 000 €, REGION IDF 1 000 000 €, Conseil Départemental 94 300 000 € et Métropole Grand PARIS 300 000 €.
Lors de l'exercice précédent les licences et affiliations ont été recalées sur leur période de validité soit du 1er septembre au 31 aout de l'année suivante : Ainsi pour régulariser, un tiers (période du 1er septembre au 31 décembre) des produits des licences et affiliations 2023/2024 perçu ont été comptabilisé sur l'exercice 2023 pour un montant de 628 852,47 € et les charges correspondantes, reversements aux Ligues Régionales et Comités Départementaux, pour un montant de 102 409 €

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.
Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du point 1 des faits caractéristiques de l'exercice.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains	500 000,00			500 000,00
Constructions et agencements	2 228 664,73			2 228 664,73
Matériel d'activité	5 652 781,15	530 879,80	346 177,08	5 837 483,87
Matériel de transport	748 637,10	6 826,61		755 463,71
Matériel informatique	305 043,91	21 708,26	3 140,38	323 611,79
Mobilier de bureau	121 812,12			121 812,12
Travaux en cours	224 415,12	12 947,88		237 363,00
Total	**9 781 354,13**	**572 362,55**	**349 317,46**	**10 004 399,22**

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	100%				
Constructions et agencements	10% à 2%	1 728 464,51	51 198,74		1 779 663,25
Matériel d'activités	25% à 50%	4 816 513,66	467 402,60	270 786,78	5 013 129,48
Matériel de transport	25%	612 263,09	47 627,95		659 891,04
Matériel informatique	33% à 25%	259 907,75	28 883,71	3 140,38	285 651,08
Mobilier de bureau	20% à 10%	119 959,83	347,00		120 306,83
Total		**7 537 108,84**	**595 460,00**	**273 927,16**	**7 858 641,68**

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Part Caisse d'Épargne	**16,00**		16,00
Parts Sport Voyages International	**3 800,00**		3 800,00
Parts Base Temple	**7 128,50**		7 128,50
Part CMSO	**22.00**		22,00
Dépôts et cautionnements	**1 087,00**		1 087,00

3. Stocks

Stocks de marchandises	**11 879,75**

4. Structures affiliée et Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Structures affiliées Usagers	112 218,06		112 218,06
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	**112 218.06**		**112 218.06**

5. Autres créances

Fournisseurs - Acomptes versés	45 737,10
Avances permanentes	36 500,00
Tickets restaurants	5 010,00
Subv. Invst à recevoir Tvx FFA	1 775 000,00
Subv. à recevoir exploitation	99 588,70
Impôt sur les bénéfices	76 676,00
Tva déductible 20 % prorata	190,00
Crédit de tva à reporter	14 409,00
Tva sur factures non parvenues	141,32
COSMOS Aides	1 715,00
BOURSE CNOSF	10 967,76
Débiteurs Divers Avances Elus	9 600,00
Divers-produits à recevoir	8 213,16
Dépréciations Comptes Débiteurs	-9 600,00
	2 074 148.04

6. Charges constatées d'avance

CCA Diverses	**60 763.99**

7. Trésorerie

CE COMPTE PRINCIPAL	442 494.08
CE C.A.T	390 000,00
CE OEUVRES SOCIALES (CSE)	1 340,08
CE LIVRET A	78 521,51
CE LIVRET B	41 088,98
CE LIVRET ASSOCIATIS	1 805 231,87
CREDIT MUTUEL SUD OUEST	2 470,51
Intérêts Courus à recevoir	14 260,00
Caisse ffsa	630,33
Caisse devises	2 799,42
	2 778 836.78

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Réserve	1 123 495,86		6 456,16	1 117 039,70
Total Fonds Propres	**1 123 495,86**		**6 456,16**	**1 117 039,70**

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Matériel Technique ANS 2019	100 000,00		2 078,89	2 078,89	
Matériel Technique ANS 2020	115 585,11		26 899,34	22 644,40	4 254,94
Matériel Technique ANS 2021	405 893.98	25% à 50%	146 630,35	93 317,97	53 312,38
Matériel Technique ANS 2022	334 822,05	25% à 50%	209 848,64	83 669,72	125 871,17
Matériel Technique ANS 2023	264 111,00	25%	217 798,70	71 893,58	145 905,12
Matériel Technique ANS 2024	280 000,00		280 000,00	52 087,69	227 912,31
Réno ANS + CRIDF +CD94 +MGP	2 600 000,00		2 600 000,00		2 600 000,00
Total	**3 787 192,97**		**3 482 948,17**	**325 692,25**	**3 157 255,92**

3. Fonds dédiés issus de subventions d'exploitation

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Recherche Développement Bateaux innovants	20 210,00			20 210,00
ANS Portail Exalto	50 000,00		24 753,30	25 246,70
Total	**70 210,00**		**24 753,30**	**45 456,70**

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	130 252,00	19 847,00		150 099,00
Primes à la Performance JO 2024	100 000,00		100 000,00	
Ag2r	10 000,00		10 000,00	
Provisions pour charges	**240 252,00**	**19 847,00**	**110 000,00**	**150 099,00**
Autres créances	9 600,00			9 600,00
Dépréciations	**9 600,00**			**9 600,00**
Total	**249 852,00**	**19 847,00**	**110 000,00**	**159 699,00**

Dotations / reprises d'exploitation	19 847,00	110 000,00
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	**19 847,00**	**110 000,00**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	48 000,00
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	62 000,00
Total	**110 000,00**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective CCNS, la provision pour engagements de retraite, charges sociales comprises a été calculée de la façon suivante : Départ à la retraite du salarié à l'âge de 65 ans, pondération selon la probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (Table INSEE).

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt CE Rénovation Siège	200 000,00		200 000,00		200 000,00	
Emprunt CE du 17/11/2021 (1)	100 499,88	50 124,36	50 375,52	50 375,52		
Intérêts courus sur emprunts	36,29		18,19	18,19		
Découverts bancaires						
Total	**300 536,17**		**250 393,71**	**50 393,71**	**200 000,00**	

(1) Emprunt pour financer l'achat du matériel technique au taux fixe de 0.50% sur quatre ans.

6. Fournisseurs

Fournisseurs	573 323.73
Fournisseurs, factures non parvenues	17 082.72
	590 406.45

7. Dettes fiscales et sociales

Oeuvres sociales	1 146,37
Dettes prov. pour congés à pay	66 628,00
Person.-autres charges à payer	3 000,00
Personnel - CET	78 204,32
Sécurité sociale	68 843,48
AG2R LA MONDIALE Retraite Unie	20 988.97
Gan vie cadres	2 321,17
Malakoff Humanis Prévoyance	2 596,00
Organisme soc charg a payer	40 162,52
Charges Soc sur CET	39 102,16
Prélèvement à la Source (IR)	10 138,00
Taxes sur les salaires	2 020.00
Contribution AGEFIP OETH	32 044,00
Etat charges à payer	100,00
	367 294.99

8. Comptes courants créditeurs

Associations Affiliées FFA	4 100,00
Ligues régionales FFA	91 510.40
Comités Départementaux FFA	18 602.03
Structures affiliées - Charges à payer	100 000,00
	214 212.43

9. Autres dettes

Mécénat à recevoir	21 875,00
Divers-charges à payer	35 642.00
	57 517,00

10. Produits constatés d'avance

PCA Licences, Affiliations et Mutations (période du 1/01 au 31/08/2025)	1 350 271,34
PCA Indoor	3 972,00
	1 354 243,34

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations, licences, affiliations

	Exercice clos	Exercice précédent
Affiliations Club	130 215,00	123 870,00
Affiliations Club (période du 1/09 au 31/12/2023)		43 205,00
Licences Club	1 990 167,29	1 860 184,30
Licences Club (période du 1/09 au 31/12/2023)		579 535,47
Droits de mutation	21 359,33	18 720,00
Droits mutation (période du 1/09 au 31/12/2023)		6 112,00
Total	**2 141 741,62**	**2 631 626,77**

2. Ventes de biens

	Exercice clos	Exercice précédent
Séances e.Row		1 422,36
Bonneterie	18 312,50	
Bimbeloterie	5 875,40	3 064,15
Vêtements sportifs	1 600,00	
Livres 2,10%	19 106,72	22 064,68
Livres 5,5%		47,40
Livres FFA	37,92	127,98
Moteurs Yamaha	51 824,68	103 623,40
Opération Matériel Ergomètres	61 446,00	75 490,80
Total	**158 203,22**	**205 840,77**

3. Prestations de service

	Exercice clos	Exercice précédent
Assurance IAS à reverser MAIF	33 949,55	15 910,02
Assurance individuelle Acident	20 567,17	
Titres Initiation	14 030,00	14 987,50
Label FFA	113,33	255,01
Formations fédérales	82 805,16	113 243,52
Partenariat Autres	65 000,00	120 497,63
Pensions athlètes	48 412,94	57 001,12
Droits d'engagements sur championnats	327 303,00	230 163,00
Locations diverses	70 615,00	
Autres prestations non soumis	125 511,54	147 115,72
Autres prestation soumis à TVA	12 288,00	28 705,00
Participation Frais ports sur ventes	1 056,82	1 493,86
Redevances sur ventes	3 975,21	1 866,80
Total	**914 295,88**	**731 239,18**

4. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères ANS	3 667 270,00	3 520 779,00
DRFIP	15 000,00	
Impact 2024	33 320,00	
Conseil Régional IDF	30 000,00	45 000,00
Conseil Régional AURA		350,00
Conseil Départemental 94	15 000,00	
CNOSF	1 000,00	5 375,00
CNOSF/OFAJ	17 059,50	13 137,00

Fédération Allemande RTO		28 247,00
MRP – Creps de Vichy		47 295,00
Fonds Européens WWBR	121 764,00	150 000,00
Fonds Dotation PARIS 2024		54 335,00
Aides à l'emploi	23 000,00	28 166,70
QP Subv. Investissement virée au résultat	325 692,25	308 194,30
Total	**4 249 105,75**	**4 222 879,00**

5. Dons et Mécénats

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Dons - Abandons de frais des bénévoles	18 413,00	17 254,00
Mécénat CNR	100 000,00	100 000,00
Mécénat VNF	15 000,00	22 900,00
Mécénat FILIPPI	47 322,00	47 322,00
Mécénat Hansen Marine	30 000,00	20 000,00
Mécénat ESSILOR QP	20 000,00	
Donation INCEPT	16 500,00	
Mécénat PROMEDIF	2 350,00	
Mécénat de compétence TSO	9 000,00	
Mécénat de compétence AXIMA	43 817,00	
Mécénat de compétence ATOS	44 819,00	
Mécénat de compétence SPIE	24 957,00	
Mécénat de compétence SAFRAN	110 638,54	97 446,05
Mécénat de compétence DIAGMA		38 010,39
Mécénat de compétence Média Aviron	27 400,00	16 150,00
Mécénat de compétence Doix Sophie		2 400,00
Mécénat de compétence JDS	4 600,00	
Mécénat de compétence LTV	5 275,18	
Dons Clubs supporters	426,00	
Mécénats divers		2 500,00
Total	**521 717.72**	**363 982,44**

6. Contributions financières

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Contribution MAIF	208 333,34	208 333,34
Contribution CNR	260 000,00	260 000,00
Total	**468 333,34**	**468 333,34**

7. Autres produits

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Produits divers de gestion courante	26 152,41	70 942,70
Pénalités perçues	3 000,00	3 360,00
Indemnités Assurance	24 612,78	47 167,77
Total	**53 765,19**	**121 471,47**

8. Aides financières

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Aides AIA	1 000,00	1 000,00
Aides aux clubs	135 193,20	138 929,80
Aides « moteurs Yamaha »	7 633,55	9 706,94
Aides « coques sécurité »	4 616,04	3 585,23
Aides aux Ligues et CD	585 303.97	577 095,62
Aides aux Ligues et CD (1/09 au 31/12/2023)		102 409,00
Primes à la performance	48 000,00	21 000,00
Total	**781 746.76**	**853 726,59**

9. Charges de personnel

	Total	Personnel FFA	Encadrement et vacataire medical	Cadre Technique
Impôts et taxes	**128 430,75**	96 360,62	2 693,43	29 376,70
Salaires	**1 576 967,49**	1 082 418,49	41 535,00	453 014,00
Charges sociales	**635 490,12**	436 195,59	16 737,87	182 556,66
Total	**2 340 888,36**	**1 614 974,70**	**60 966,30**	**664 947,36**

10. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors « Cadre Technique »)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres	2	2	3	3
Employés	15	14.9	19	18.90
Ouvriers	1	0.70	1	0.70
Encadrement médical	1	1	1	1
Total	**19**	**18.60**	**24**	**23.60**

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"Cadre Technique"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres Techniques mis à disposition	**40**	**40**	**38**	**38**

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Standard téléphonique (63 € x 25 mois)	1 575,00
4 Photocopieurs (3813 € x 15T)	57 195.00
Maintenance 4 Photocopieurs (126 € x15T)	1 890.00
	60 660.00

4. Autres engagements hors bilan

- Nantissement du CE livret B Caisse de 40 000 € à la suite de l'emprunt de 200 000 € contracté le 17/11/2021
- Nantissement Caisse Epargne d'un C.A.T pour 300 000 € à la suite de l'emprunt de 600 000 € contracté le 31/07/2023
- Nantissement Caisse Epargne d'un C.A.T pour 90 000 € à la suite de l'emprunt de 200 000 € engagé le 09/09/2024

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Les mises à disposition de Personnels et les mises à disposition d'équipements ou de prêt des structures d'accueil sont valorisés sur cet exercice à hauteur de **2 748 350 €** :

Mises à Dispositions Gracieuses de Personnels	***en Heures***	***Valeur unitaire***	***Montant***
Equipe Technique Fédérale (40 CTS x 1 607 h x 30)	64 280	30 €	1 928 400
		Total	**1 928 400€**

Mise à Disposition Gratuite des Installations	***en Jours***	***Valeur unitaire***	***Montant***
Salles Réunions (500 € / journées - ex : 25 x 500)	30	500 €	15 000
Bassins Compétitions Nationales (5 000 € / jour)			
- Chpts Longue Distance - Macon	2	5 000 €	10 000
- Chpts Bateaux courts - Cazaubon 4 jrs	4	5 000 €	20 000
- Chpts UNSS – Brive 2 jrs	2	5 000 €	10 000
- Chpts Aviron Mer Dunkerque – 3 jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Aviron J18-J23 Libourne 2 jrs	2	5 000 €	10 000
- Chpts Beach Rowing Ajaccio – 3 jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Masters National Jeunes – Macon 3jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Sprints et J16 – Vichy 3 jrs	3	5 000 €	15 000
- Chpts Btx Longs – Mantes 3 jrs	3	5 000 €	15 000
		Total	**140 000 €**
		TOTAL	**2 068 400€**

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Les heures des bénévoles sont valorisées sur cet exercice à hauteur de **676 950 €** :

Bénévolat	***en Heures***	***Valeur unitaire***	***Montant***
Vie Fédérale / Réunions Statutaires / Commissions	3 074	30 €	92 220
Travaux Administratifs et Comptable	4 172	30 €	125 160
Participations Manifestations Sportives	12 377	30 €	371 310
Accompagnement / Déplacements Évènements Sportifs	2 942	30 €	88 260
Divers-Représentations/Rayonnement/formation/communication	-	30 €	-
		***TOTAL** 22 565 Heures*	**676 950 €**
Valorisation : Coût horaire d'un salaire d'éducateur sportif, y compris charges sociales, soit : salaire brut mensuel 2500€ + 45% charges sociales et CP 30 €/h			

c) Aides aux athlètes

- Des aides personnalisées aux athlètes ont été octroyées sur l'exercice pour un montant total de **230 400 €** via le CNOSF. Ces aides sont hors comptabilité.
- Les Conventions d'Insertion Professionnel pour 2024 s'élèvent à **292 306 €** pour 18 athlètes.

audit france
commissariat aux comptes

FÉDÉRATION FRANÇAISE AVIRON

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON
Siège social : 17 boulevard de la Marne
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
SAS au capital de 50 000 €
333 812 345 RCS Nanterre

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON
Siège social : 17 boulevard de la Marne
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Association en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 23 février 2025

audit france
Commissaire aux Comptes
Représenté par Christophe Rambeau

Maurice BROQUET
34 rue du Grand Balcon
71000 MACON

Gérard BOYER
Martiarotzaenia
64220 SAINT JEAN LE VIEUX

VERIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Fédération Française d'Aviron

Nous soussignés, vérificateurs aux comptes de la FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON, conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 mars 2024 à Sainte Livrade,
Nous sommes rendus le 4 février 2025 au siège de la fédération afin de procéder à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Après avoir eu accès à tous les documents comptables, obtenu tous les détails et explications nécessaires,
Attestons que les dépenses sont correctement justifiées, que nous n'avons décelé aucune anomalie et que les comptes annuels qui vous sont présentés reflètent l'ensemble des opérations de la fédération pour l'exercice écoulé.

Il en ressort un résultat négatif de 108 261.58 €.

Nous tenons à remercier monsieur le trésorier François BANTON, ainsi que l'équipe comptable pour leur coopération à la vérification des comptes.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et donner quitus de leur gestion aux membres du comité directeur.

Fait à NOGENT-SUR-MARNE,

Le 20 février 2025

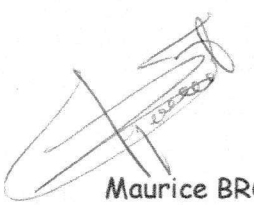

Maurice BROQUET

Gérard BOYER

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE - BUDGET 2024 AG - BILAN 311224 - BUDGET 2025

CHARGES	BUDGET AG	BILAN 311224	BUDGET 2025
FONCTIONNEMENT FEDERAL	**1223222**	**915931**	**976861**
Fonctionnement des instances fédérales	146300	119370	128000
Fonctionnement du siège fédéral	117950	116688	139354
Dotations amortissements	66931	63149	62141
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-160319	-156052	-156052
Licences	288220	236074	259082
Personnel FFA	1255000	1432868	1466726
Personnel Cadres Techniques **dt Consultant Hte Perf./DEF**	720000	728206	880000
Personnel (FFA + CT) Affectés	-1523873	-1806303	-1806303
Promotion - Communication Championnats Ntx et Inter	405850	412808	330550
Actions Jeux Olympiques et Paralympiques	163000	141666	
Livre Aviron + activités annexes	11500	9812	10500
Promotion Communication Affecté	-303478	-409073	-363557
Charges diverses	61645	70308	70010
Charges diverses Affectées	-45504	-43590	-43590
Déménagement Transfert Siège	20000		
STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	**2770308**	**2329839**	**3236486**
POLE CLUBS ET TERRITOIRES			
- Aides aux structures - Nv clubs -Coques -Ristournes Ligues	440146	397137	438731
- Achats moteurs Yamaha	73000	51825	73000
- Aides aux structures R.Alpes (Mécénat CNR)	100000	100000	100000
- Structuration Régionale	79642	96720	87050
- Aides aux ligues - Techniciens Sportifs Régionaux	233000	Affecté>Actions	250000
- Ecoles Francaise d'Aviron	5002	2640	4866
Opérations Matériel pour le Gd Nombre	84110	61508	75133
Fonds Fondation Pôle Clubs Territoires			15000
Pratique Aviron dans les Territoires			
- Pratique Loisirs et randonnées	74271	88479	85224
- Acrions pour les personnes handicapées	123485	146832	128242
- Actions Spécifiques pour les femmes	27030	48705	30987
- Actions Aviron Citoyen - Lutte contre les PVD	22414	52866	24949
- Actions développement durable	37796	50214	39594
- Championnats Nationaux et coupes	456072	454766	443737
- Matériel et Equipements (Chrono + Tout public)	16516	41446	23340
Portail des fédérations (Exalto)			25247
Stage et compétition Gce/Gbr	43000	40590	40385
POLE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET INNOVATIONS			
- Scolaires et Universitaires	85046	114519	87641
- Actions Indoor	125621	167025	152063
- Actions Mer Banc Fixe	78699	116206	84097
- Action Sport Santé (Avirose)	66351	87640	66854
- Actions sport en entreprise	20210		40210
Bateau Innovant - Huit découverte ROTOMOD	394790	1118	807300
- Developpement Digital Indoor e.ROW	57480	131819	109836
PROGRAMME IMPACT 2024 - FEMMES DIRIGEANTES	20000	14537	
PROGRAMME EUROPEEN PEOPLE PLANET WWBR	94786	60992	
Actions de Relations Internationales			
- Représentation internationale (Commissions FISA)	5000	1926	1500
- Formation Arbitres Internationaux (Arbitrages Compétitions Etr)	1500	329	1500
- Mise en œuvre Gds Evènements	5341		
POLE HAUTE PERFORMANCE	**4689112**	**4718452**	**4463287**
PROGRAMME AMBITIONS 2024 OLY			
- Stages et compétitions France (Hommes et Femmes)	1206666	1132887	1206042
- Stages et compétitions Handi-Aviron	550002	557761	557362
- Mission d'aide à la Performance	411919	407077	200706
PROGRAMME GENERATION 2024-2028			
- Stages et compétitions U23 (Hommes et Femmes)	583611	651104	457894
- Stages et compétitions U19 - PPJ (Hommes et Femmes)	702523	704804	579256
- Rayonnement Missions des CT	67239	65731	53890
PROGRAMME ERASMUS J14			
STRUCTURES DU PPF	501761	543721	854710
FORMATION ET AIDES AUX SPORTIFS ET PRIMES PERF	132500	54162	44000
MATERIEL COLLECTIFS	532891	601205	501427
Projet Européen - ESSILOR			8000
POLE HAUTE PERFORMANCE - MEDICAL	**328925**	**306916**	**290888**
Suivi de la Santé des Sportifs			
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	38812	42025	39814
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	252179	226933	212574
Structuration des Activités Médicales			
- Actions renforcement secteur Médical			
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	37934	37958	38500
PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	**269642**	**285555**	**296550**
Ingenierie Formation Emploi	43321	63737	60724
Formations Professionnelles	107039	81505	95284
Formations Complémentaires	69144	69631	95975
Formations Federales Nationales	50138	70682	44567
TOTAL GENERAL	**9281209**	**8556693**	**9264072**

PRODUITS	BUDGET AG	BILAN 311224	BUDGET 2025
FONCTIONNEMENT FEDERAL	**2636186**	**2524200**	**2596756**
Licences et affiliations	2239561	2154980	2362156
Autres produits liés aux licences : IAS - Mutations	51000	55309	51000
Personnel (aides emplois) -AFDAS	34000	24790	20000
Livre Aviron + activités annexes	138200	83391	120300
Produits divers	42800	91727	33300
Régularisations sur Ex. antérieurs	10625	4003	10000
Reprise provisions charges	100000	110000	
Subvention Transfert Siège	20000		
STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	**1622394**	**1192018**	**1900457**
Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	409600	409600	384500
			384500
POLE CLUBS ET TERRITOIRES			
- Aides aux structures - Nv clubs -Coques -Ristournes Ligues	30000	30000	
- Ventes moteurs Yamaha	73000	51825	73000
- Aides aux structures R.Alpes (Mécénat CNR)			
- Structuration Régionale	15000	15000	
- Aides aux ligues - Techniciens Sportifs Régionaux			
- Ecoles Francaise d'Aviron			
Opérations Matériel pour le Gd Nombre	80000	61446	60000
- Emploi Professionnalisation - ESQ	12000	12000	
Fonds Fondation Pôle Clubs Territoires	30000		35000
Pratique Aviron dans les Territoires			
- Pratique Loisirs et randonnées	15000	15000	
- Actions pour les personnes handicapées	97600	97600	
- Actions Spécifiques pour les femmes	12500	12500	
- Actions Aviron Citoyen - Lutte contre les PVD	9000	9000	
- Actions développement durable	15000	15000	
- Championnats Nationaux et coupes	285000	327303	360000
ANS - Fonds dédiés 2023 imputés		-12549	
Fonds dédiés Portail des fédérations (Exalto)	50000	24753	25247
VNF	15000	15000	15000
Participations Stage et compétition	34200	36000	13500
Subvention Val de Marne		5000	
POLE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET INNOVATIONS			
- Scolaires et Universitaires	40000	40000	
- Actions Indoor	80000	80000	
- Actions Mer Banc Fixe	60000	60000	
- Action Sport Santé (Avirose)	23500	23500	
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	20210		20210
Bateau Innovant - Huit découverte ROTOMOD	395000		867000
ANS - Avenant Support Devlpt Digital Indoor	15000		
ANS - Avenant Ffa-Ffv Nautic Santé		50000	
Convention Waterrower - Capsules e.Row		10000	
PROGRAMME IMPACT 2024 - FEMMES DIRIGEANTES	33320	33320	
PROGRAMME EUROPEEN PEOPLE PLANET WWBR	121764	121764	
ANS - Avenant Vidéo Championnats		10000	10000
Actions de Relations Internationales			
- Subvention CNOSF	5000	1000	
- Représentation internationale (Commissions FISA)			
Produits divers			
- Produits autres	55300	47556	37000
POLE HAUTE PERFORMANCE	**3575101**	**3662543**	**3377967**
Subventions A.N.S - Contrat Perf	2823955	2936904	2701217
			2701217
PROGRAMME AMBITIONS 2024 OLY	2823955		
- Stages et compétitions France (Hommes et Femmes)		1031721	
- Stages et compétitions Handi-Aviron		356349	
- Mission d'aide à la Performance		139716	
- Consultant Haute Performance		140000	
- Cellule Haute performance 2024		139394	
- Primes encadrement JOP		40000	
- Suvention ESHN		16670	
- Equipe de France Beach		48238	
PROGRAMME GENERATION 2024-2028			
- Stages et compétitions U23		329101	
- Stages et compétitions U19-PPJ		370566	
- Rayonnement Missions des CT		16352	
PROGRAMME ERASMUS J14		11600	
STRUCTURES DU PPF		308797	
- Participations des sportifs et filières	89610	62846	50700
- Subventions Rhone-Alpes	20000		
MATERIEL COLLECTIFS			
ANS - Amort Subventions équipements	313797	325693	309050
Subvention Européenne ESSILOR MAP	27750	20000	
- Cessions d'immobilisations	125000	133425	150000
- Remboursements sinistres bateaux Mat HN	25000	22495	25000
Produits divers	19000	17060	27000
Appel offre Jeux Olympiques Matériel	73989	83628	
- CR IDF Tickets Loisirs	30000	30000	100000
- Participation Rameurs C.Jeunesse	27000	18892	15000
POLE HAUTE PERFORMANCE - MEDICAL	**252045**	**230766**	**230766**
Subventions A.N.S - Contrat Perf	252045	230766	230766
Suivi de la Santé des Sportifs			
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs		33500	33500
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France		197266	197266
Structuration des Activités Médicales			
- Actions renforcement secteur Médical			
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire			
PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	**139150**	**114485**	**136460**
Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	30000	30000	25500
Ingenierie Formation Emploi	30000	30000	25500
Formations Professionnelles			
Formations Complémentaires			
Formations Fédérales Nationales			
Produits divers			
- Formations Centre FFA	109150	84485	110960
PARTENARIAT MAIF	**208333**	**208333**	**166667**
M.A.I.F. Partenariat conventionnel	208333	208333	166667
PARTENARIAT ET MECENAT CNR	**460000**	**360000**	**505000**
C.N.R - Mécénat Clubs Vallée du Rhône	100000	100000	100000
C.N.R - Partenariat conventionnel + Convention Dev. Durable	360000	260000	405000
PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS		**33083**	**10000**
MIZUNO - Nouvel Equipementier 2025		33083	10000
NOUVEAUX PARTENAIRES	**388000**	**123000**	**340000**
Recherche Nouveau Partenaire Principal			150000
Partenariat FDJ		15000	15000
Mécénat Pallini	10000	15000	15000
Partenariat Veolia	150000	25000	25000
Partenariats divers (Courchevel /e.Row)	15000		30000
HANSEN Marine Mécénat	40000	20000	50000
CREDIT MUTUEL - Aquitaine	28000		
Club Entreprises - Spécial JO	100000	36000	35000
Parcours Flamme Olympique	45000	12000	20000
BUDGET DEFICITAIRE		**108265**	
TOTAL GENERAL	**9281209**	**8556693**	**9264072**

Légende couleur

Affectations Charges s/actions
Fonds dédiés
Actions et Faits exceptionnels
Subventions Avenants et autres organes publics

FÉDÉRATION FRANÇAISE AVIRON

Tarifs des licences et des titres - 2026

Types	2025		2026	
	Licence Moins 23 ans	Licence 23 ans et plus	Licence Moins 23 ans	Licen23 ans et plus
	4,95%	10,89%		
Licence annuelle FFA (AL/AC)	43,60 €	46,00 €	43,00 €	48,00 €
Part Ligues	7,80 €	8,30 €	7,50 €	8,50 €
Part Comités Départementaux	1,60 €	1,70 €	1,50 €	1,75 €
Montant appelé	53,00 €	56,00 €	52,00 €	58,25 €
Licence Universitaire FFA (UL/UC)		20,60 €		21,20 €
Part Ligues		3,20 €		3,25 €
Part Comités Départementaux		0,60 €		0,65 €
Montant appelé		24,40 €		25,10 €
Licence Indoor FFA (IL/IC/IIL/IIC)		20,60 €		21,20 €
Part Ligues		3,20 €		3,25 €
Part Comités Départementaux		0,60 €		0,65 €
Montant appelé		24,40 €		25,10 €
Licence Banc Fixe FFA (BFL/BFC)		20,60 €		21,20 €
Part Ligues		3,20 €		3,25 €
Part Comités Départementaux		0,60 €		0,65 €
Montant appelé		24,40 €		25,10 €
Licence Découverte 3 mois FFA (D90)		19,50 €		19,50 €
Part Ligues		3,20 €		3,20 €
Montant appelé		22,70 €		22,70 €
Licence Découverte 1 mois FFA (D30)		13,10 €		13,10 €
Part Ligues		2,10 €		2,10 €
Montant appelé		15,20 €		15,20 €
Licence Découverte 7 jours FFA (D7)		6,90 €		6,90 €
Part Ligues		1,00 €		1,00 €
Montant appelé		7,90 €		7,90 €
Licence Scolaire FFA (S)				2,70 €
Part Ligues				0,30 €
Montant appelé				3,00 €
Licence Polynésie (PFL/PFC)		8,30 €		8,30 €
Licences IE (IEC)		7,00 €		7,50 €
Titre Scolaire et Universitaire (Sans assurance)		- €		- €
Titre initiation Centre de Loisir (Sans assurance)		- €		- €
Titre initiation 1 jour FFA (TI)		1,50 €		1,50 €

Affiliations	2025		2026	
Membre affilié FFA	de 0 à < à 49 U Licences	275,00 €	de 0 à < à 49 U Licences	285,00 €
	de 50 à < à 149 U Licences	340,00 €	de 50 à < à 149 U Licences	350,00 €
	de 150 à < à 299 U Licences	455,00 €	de 150 à < à 299 U Licences	465,00 €
	plus de 300 U Licences	570,00 €	plus de 300 U Licences	585,00 €
Membre affilié sous convention		140,00 €		145,00 €
Frais administratifs de mutation		34 €		35,50 €
Part MAIF 2025	> 16 ans:	2,66 €		
	< 16 ans:	4,90 €		
	D+, BF, I:	0,34 €		

MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR – MARS 2025

PROPOSITIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2025

TITRE III - LES LIGUES RÉGIONALES

Article 13 : Rémunération

~~L'exercice de fonctions au sein des ligues (président, membre du comité directeur, membre du bureau ou représentant des associations à l'assemblée générale de la fédération) ne peut donner lieu à rémunération.~~

~~Ces fonctions sont incompatibles avec l'exercice d'un emploi rémunéré au service de la fédération, de la ligue ou d'un comité départemental.~~

I. - Trois membres au plus du bureau peuvent être rémunérés par la ligue dans les conditions prévues par l'article 261-7-1°-d) du code général des impôts. Ces rémunérations sont fixées, hors la présence des intéressés, par le comité directeur, à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés.

Le comité directeur se prononce sur ces rémunérations, pour la durée du mandat, dans les deux mois suivant leur élection, hors la présence des intéressés, à la majorité des deux tiers des voix. En cas de changement de président ou de coprésidence en cours de mandat, le comité directeur se prononce dans les mêmes conditions, dans les deux mois qui suivent l'élection du nouveau président ou de la nouvelle coprésidence, sur la rémunération éventuelle de ceux-ci. En cas de changement concernant les deux autres membres du bureau, le bureau a la faculté de soumettre au comité directeur le principe et le montant de leur rémunération.

En dehors de l'application des dispositions ci-dessus, l'exercice des fonctions de membre du comité directeur, de membre de commission ou de vérificateur aux comptes ne peut donner lieu à rémunération. Mais Il peut toutefois être attribué à ces personnes des remboursements de frais dûment justifiés, dont le taux est fixé par le comité directeur.

II. – Nonobstant les dispositions du I. du présent article, les fonctions de membre du comité directeur, de président de commission ou de vérificateur aux comptes sont incompatibles avec l'exercice d'un emploi rémunéré au service de la fédération, d'une ligue, ou d'un comité départemental.

TITRE V - LICENCES

Article 15 : Les types de licences

La Licence A

Elle permet la participation à toutes les activités et compétitions de la fédération.

La Licence U

Elle est réservée aux étudiants qui pratiquent dans le cadre universitaire. Elle permet la participation à toutes les activités et compétitions de la fédération, à l'exclusion des championnats et critériums nationaux et à leurs épreuves qualificatives. Elle peut être transformée en licence A avant la fin de la saison sportive sur demande à la fédération. Le label « Club Universitaire d'Aviron » permettant d'émettre cette licence est attribué par le bureau fédéral aux clubs qui en font la demande sur l'imprimé fédéral.

La Licence BF

Projet

Elle est réservée aux personnes qui ne pratiquent que l'aviron à banc fixe et l'aviron indoor. Elle permet la participation à toutes les facettes de ces activités, dont la pratique de compétition.

Elle peut, sur autorisation du bureau fédéral, être émise par les membres affiliés.

La Licence I

Elle est réservée aux personnes qui ne pratiquent que l'aviron indoor. Elle permet la participation à toutes les facettes de cette activité, dont la pratique de compétition.

Elle peut, sur autorisation du bureau fédéral, être émise par les membres affiliés.

La licence IE

Elle est réservée aux personnes non titulaires d'une licence annuelle et qui participent à une compétition d'aviron indoor.

La Licence D

Elle permet la participation à toutes les activités de la fédération, à l'exception de la compétition. Elle ne demande pas d'engager de procédure de mutation lors d'un changement de club.

La licence S

Elle est réservée aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées qui pratiquent dans le cadre scolaire ou péri scolaire. Le label « club scolaire d'aviron » permettant d'émettre cette licence est attribué par le bureau fédéral aux clubs qui en font la demande sur l'imprimé fédéral et disposant d'une convention avec l'établissement scolaire associé.

Les licences BF, I, D et S peuvent être transformées à tout moment de l'année.

Une personne ne peut être titulaire que d'une seule licence, même si elle est adhérente de plusieurs associations.

TITRE IX - LES COMMISSIONS ET LE CONSEIL DES TERRITOIRES

Article 33 : Liste

Les commissions statutaires imposées par le code du Sport dont le fonctionnement et la composition sont définis dans les Statuts de la Fédération :

- la commission de surveillance des opérations électorales ;
- la commission médicale ;
- la commission des arbitres ;
- la commission des sportifs de haut niveau.
- le comité d'éthique ;

Les commissions décidées par le Comité directeur sur proposition du bureau :

- l'organe disciplinaire de 1ère instance ;
- l'organe disciplinaire d'appel ;
- la commission ~~des compétitions~~ sportive;
- la commission scolaire et universitaire ;
- ~~la commission universitaire~~ ;
- la commission aviron de mer ;
- la commission aviron indoor ;
- la commission ~~para aviron et sport adapté~~ Aviron et Handicaps ;
- la commission tourisme et loisir sportif ;
- la commission ~~promotion et~~ communication et numérique ;
- ~~la commission des athlètes ;~~
- la commission développement durable ;

Projet

- ~~la commission Haut Niveau ;~~
- ~~la commission accompagnement et développement des structures ;~~
- ~~la commission finances ;~~
- ~~la commission relations extérieures et internationales ;~~
- Le Conseil des Territoires ;

Article 34 : Les Commissions

Les commissions, à l'exception de celle de surveillance des opérations électorales dont le fonctionnement est précisé à l'article 26 des statuts, du comité d'éthique et des commissions disciplinaires, sont des organes chargés d'étudier et de faire des propositions sur toutes questions et problèmes qui leur sont soumis par le comité directeur ou le bureau.

Elles ne sont pas habilitées à prendre des décisions, à l'exception de la commission des sportifs de haut niveau s'agissant de l'élection des représentants des sportifs de haut niveau au comité directeur. L'adoption de tout programme, projet, proposition est de la compétence de l'assemblée générale, du comité directeur ou du bureau.

Le Comité directeur peut créer de nouvelles commissions ou défaire celles en place.

De la même manière il peut créer et défaire des groupes de travail pour régler toutes questions ponctuelles ou transversales ne nécessitant pas la création d'une commission permanente.

Article 34.I : Le Conseil des Territoires

Le Conseil des territoires est une instance consultative située sous l'autorité de la Présidence de la FFAviron.

Il constitue une force de proposition pour la mise en œuvre de la politique fédérale et permet d'identifier les axes de développement, d'assurer leurs déclinaisons et les adapter aux diversités territoriales.
Il s'assure de la cohérence entre le Projet Fédéral et les axes des projets territoriaux.

Il réunit les présidences des ligues régionales et au minimum 4 présidences de comités départementaux, un par zone, désignés par leurs pairs.

Chaque année les membres du Conseil de territoires élisent une Présidence.

Un cadre référent est également nommé par la Direction Technique Nationale.

Le Conseil des territoires peut faire appel à toutes personnes susceptibles d'apporter son concours à l'élaboration des projets ou de favoriser son fonctionnement.

Une première réunion d'installation en début d'année permet de répartir les rôles des différents membres en lien avec les projets et missions des commissions fédérales.
Par la suite, le Conseil des Territoires se réunit au moins 2 fois par an en visioconférence et plus selon les nécessités.

L'ordre du jour est fixé conjointement par la Présidence de la FFAviron et la Présidence du Conseil des Territoires.
Il est tenu un procès-verbal des séances par le secrétaire de séance.
Les procès-verbaux du Conseil des Territoires sont adressés au Bureau Fédéral de la FFAviron.

Projet

Rapport du Médecin coordonnateur du suivi médical des sportifs de haut niveau – Saison 2024 –
Assemblée générale – 15 mars 2025

Suivi médical longitudinal des équipes d'aviron

Soutien médical des stages et régates
Le soutien médical de chaque stage et régate est assuré par un médecin et un kinésithérapeute, présents sur site, selon une répartition des besoins, fixée en concertation avec l'équipe des cadres techniques.
L'objectif est de sécuriser la pratique sportive, d'assurer une prise en charge rapide des pathologies, de mener des actions de prévention des blessures ou d'hygiène de vie sportive, une prévention du dopage et des conduites dopantes.
Chaque médecin ou kiné intervient sur des missions formalisées dans un cahier des charges.
Cette couverture médicale se répartit sur l'ensemble des secteurs : U19 U23, OLY et PARA.
Nous avons reproduit le système des astreintes médicales instauré depuis 2023 pour pallier à la pénurie de médecins disponibles. Lors de ces astreintes, le médecin gère à distance les problématiques médicales en collaboration étroite avec le kiné (sous forme de téléconsultations). Ce système a toutefois été amélioré en 2024 avec rédaction d'un cahier des charges précis et process de fonctionnement permettant d'optimiser le suivi médical.

Le soutien médical stage et régates compte en 2024, un total de 784 jours (818 en 2023) de couverture médicale (stages et régates) dont 223 journées de médecins, 118 astreintes médecins et 561 journées de kinésithérapeutes.
Cette couverture médicale a été assurée en 2024 par 15 médecins et 23 kinés, en liaison avec le médecin coordonnateur des équipes de France.

Renforcement de la communication des acteurs médicaux
La communication entre les différents acteurs du suivi médical a été renforcée, à savoir médecins et kinés de stage, de pôles.
Un nouveau protocole médical a été établi sur le collectif olympique, autour d'un nombre restreint de médecins et kinés pour éviter les rotations trop fréquentes des acteurs. La communication sur ce groupe a été particulièrement renforcée, avec différents outils (process et groupe de communication spécifiques) pour une meilleure réactivité dans la gestion des blessures.

Informatisation des dossiers médicaux
Le serveur informatisé (ASKAMON) héberge les dossiers médicaux et permet le partage des informations pour un meilleur suivi longitudinal des pathologies, entre médecins et kinés.

Formalisation de protocole de fonctionnement
Plusieurs protocoles ont été formalisés pour améliorer le fonctionnement médical :
↳ formalisation d'un schéma décisionnel de soins, d'un process de fonctionnement des astreintes médicales, d'un process de communication médicale, d'un protocole d'harmonisation des boissons de récupération pour tous les collectifs, d'un protocole d'hygiène générale en stage, d'un protocole sanitaire pendant le stage préparatoire JO.

Suivi médical sur les pôles
L'encadrement médical de chaque pôle France repose sur un médecin du sport, un kinésithérapeute, un diététicien-nutritionniste et un psychologue référent.
Le médecin des équipes de France a effectué son passage sur les pôles France fin 2023 pour rencontrer l'encadrement médical et pouvoir ainsi se focaliser sur la préparation olympique en 2024.
Cette rencontre avec les acteurs médicaux reste une nécessité car elle permet d'harmoniser le suivi médical longitudinal et contribue à renforcer l'assiduité à la SMR. Ce passage sur pôles permet également de faire le lien entre le suivi médical sur pôles et celui dispensé lors des stages nationaux, pour une meilleure cohésion des soins et de la prévention.

Bilan de la SMR 2024

85% des rameurs ont réalisé l'intégralité des examens réglementaires en 2024, sur l'ensemble du collectif inscrit sur liste HN, collectifs nationaux et Espoir, soit une légère progression par rapport à 2023 (80%).
263 rameurs sont concernés par cette SMR, dont 89 SHN, 104 espoirs et 70 collectifs nationaux.

Synthèse des anomalies observées sur la SMR 2024 sur les 263 athlètes :
▪ Sur la biologie : 7 anomalies observées dont 4 carences en fer et 3 atypies de formule sanguine.
▪ Sur les échographies cardiaques : 9 anomalies observées dont 3 anomalies de l'ECG de repos, 6 atypies anatomiques justifiant une surveillance cardiaque (sans contre-indication).
▪ Sur les consultations dentaires : 14 anomalies observées dont 5 extractions nécessaires, 7 soins dentaires (caries, détartrage…), 2 soins d'orthodontie.
▪ Sur les consultations diététiques : 16% des athlètes inclus dans la SMR présentent une ou des inadaptations nutritionnelles, touchant soit l'équilibre alimentaire, soit l'alimentation spécifique de l'effort (cf tableau ci-joint). Les vulnérabilités les plus fréquentes sont une hydratation insuffisante, des apports en protéines, en énergie (glucides) et en fruits&légumes inadaptés, une nutrition de l'effort (avant pendant après) incorrecte. Cette synthèse justifierait d'accentuer les actions de prévention nutrition auprès des jeunes collectifs.

26	Hydratation
10	Effort
4	Déséquilibre majeur
4	Restrictions énergétiques / TCA
7	Protéines
5	Acides Gras
6	Produits laitiers
9	Légumes & Fruits
4	Gestion des collations

Actions d'information et de prévention

Actions d'information et de prévention
Les actions de prévention réalisées en 2024 sont les suivantes :
▪ Prévention du dopage, information sur la géolocalisation du groupe ADAMS, par l'AFLD en webinaire
▪ Nutrition : équilibre alimentaire et nutrition de la performance, par Valentin LACROIX sur le groupe OLY, Frédéric MATON sur le groupe PARA-OLY, Edwin LUCAS sur le Pôle de Toulouse.

Actions de formation des médecins et kinésithérapeutes
Inscription à la journée de préparation médicale des JO de Paris, conférence inter fédérale organisée par le CNOSF, organisée le 31 mai et 1er juin 2024.

Autres missions

Le médecin des équipes de France participe également aux réflexions de la commission médicale fédérale, en particulier sur le développement de l'aviron santé, les modalités du certificat de non contre-indication à la pratique de l'aviron.
Il collabore avec la Mission d'Aide à la performance sur les thématiques médicales ou nutritionnelles et l'élaboration de process ayant trait à la santé.

Frédéric MATON
Médecin coordonnateur du pôle performance